



Bureau du vérificateur général du Canada

Budget de 2003 — 2004

Rapport sur le rendement

Approuvé

Sheila Fraser, FCA
Vérificatrice générale du Canada

Honorable Ralph Goodale, C.P., député
Ministre des Finances

Pour obtenir de l'information, veuillez joindre le

Service des communications
Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G6

Téléphone : (613) 995-3708 ou 1-888-761-5953
Télécopieur : (613) 957-0474
Courriel : Communications@oag-bvg.gc.ca
Site web : www.oag-bvg.gc.ca

Table des matières

Section I — Message de la vérificatrice générale du Canada	1
Déclaration de la direction sur la responsabilité	4
Points saillants de notre rendement 2003-2004	5
Section II — Contexte	9
Ce que nous sommes : un mandataire du Parlement	10
Notre activité : la vérification législative	11
Nos clients	11
Notre structure de gouvernance	12
Comment nous assurons notre propre reddition de comptes	13
Comment nous évaluons nos travaux	14
Quelles ont été les conséquences involontaires de nos travaux?	15
Section III — Faire rapport sur les résultats	17
Nos résultats stratégiques et notre chaîne des résultats	17
Notre rendement	17
Faire rapport au Parlement	17
Être utile au Parlement	19
Retenir l'attention du Parlement	20
Incidence sur les activités législatives et de surveillance	21
Appui donné par le Parlement à nos recommandations	23
La mise en œuvre de nos recommandations	24
Progrès en faveur du développement durable	25
La perception qu'ont les organisations vérifiées de notre rendement	26
Communiquer notre message aux médias et au public	28
Gouvernements territoriaux	29
Vérificateurs législatifs et organisations professionnelles	29
Programme international de stages	30
Des professionnels	31
Des employés satisfaits	31
Équité en matière d'emploi	31
Les langues officielles	32
Travailler efficacement	32
Section IV — Rendement financier	35
Utilisation des crédits parlementaires	35
Utilisation des équivalents temps plein	35

Coût de fonctionnement	35
Vérifications de la gestion et études	37
Vérifications comptables annuelles des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations	38
Vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	39
Activités de surveillance du développement durable et pétitions en matière d'environnement	40
Examens spéciaux des sociétés d'État	41
Évaluations des rapports sur le rendement des agences	41
Méthodes professionnelles	41
Réaménagement des locaux	42
Tableaux financiers	43
États financiers	48
Notes afférentes aux états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2004	54
Section V — Information supplémentaire	61
Les nouveautés dans le Rapport sur le rendement de 2003-2004	61
Rapports exigés par la loi	61
Renvois à des sites Web	62
Notes sur nos méthodes	64

Section I — Message de la vérificatrice générale du Canada



Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada
photo de Michael Bedford

Je suis heureuse de présenter le *Rapport sur le rendement* du Bureau pour 2003-2004.

En tant que vérificatrice générale, je sers le Parlement en lui fournissant l'information, les avis et les assurances dont il a besoin pour demander au gouvernement de rendre compte de son intendance des fonds publics. Nos vérifications aident les parlementaires à tenir compte dans leur travail de questions telles que la reddition de comptes, le rendement, le respect des lois et règlements et les incidences environnementales.

Mon bureau fournit des réponses à d'importantes questions. Nos vérifications comptables indiquent si le gouvernement tient des comptes et des dossiers en bonne et due forme et s'il présente fidèlement l'information financière. Cela procure une assurance quant à la crédibilité des rapports financiers du gouvernement.

Nos vérifications de la gestion vont au-delà des chiffres afin de montrer si les programmes gouvernementaux sont bien gérés, avec le juste souci de l'économie, de l'efficacité et de l'environnement, et ce, au moyen de mesures mises en place pour en déterminer l'efficacité. Dans le contexte de la vérification de la gestion, nous examinons les contrôles et les pratiques de gestion ainsi que les systèmes de rapport en mettant l'accent sur les résultats, et nous recommandons des améliorations.

Récemment, il nous a semblé que l'expression utilisée pour désigner ce type de vérification – optimisation des ressources – pouvait prêter à confusion sur le rôle que nous jouons vraiment. En définitive, il revient au Parlement de juger si les programmes gouvernementaux permettent d'optimiser les ressources investies; notre travail consiste à évaluer le rendement du gouvernement quant à la gestion de ces programmes. Il est donc plus juste de désigner nos activités comme étant des « vérifications de la gestion ». De plus, cette expression est plus conforme à l'usage international.

Il serait difficile de présenter notre *Rapport sur le rendement* de 2003-2004 sans mentionner l'attention sans précédent qu'ont suscitée certains rapports de vérifications. Le premier rapport, le *Rapport sur le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada*, qui a été déposé en septembre 2003, a été préparé à la demande du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires. Le deuxième rapport concernait notre vérification de portée gouvernementale des activités de commandite, de publicité et de recherche sur l'opinion publique, dont les résultats ont été rendus publics en février 2004. Ces deux vérifications ont confirmé l'existence de lacunes graves et reçu beaucoup d'attention de la part du Comité permanent des comptes publics et du gouvernement.

Cette année, la comptabilité du gouvernement a été marquée par une réalisation innovatrice — pour la première fois, le gouvernement du Canada a présenté ses états financiers sommaires selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. L'adoption de cette méthode, que mon Bureau favorise depuis un certain temps, a exigé des efforts considérables de nombreux fonctionnaires et de mes vérificateurs. Tous ceux qui y ont participé peuvent être fiers à juste titre d'avoir contribué à broser un tableau plus juste de la situation financière du gouvernement.

La crédibilité du Bureau auprès du Parlement et des Canadiens s'appuie largement sur la qualité de nos travaux. En 2003-2004, nous avons participé à trois initiatives importantes visant l'amélioration de nos pratiques de vérification.

- La première initiative était un examen par un comité international de pairs de nos pratiques de vérification de la gestion. Je suis fière de dire que nous sommes le premier bureau national de vérification au monde à avoir demandé un tel examen par une équipe internationale de pairs. Les examinateurs ont conclu que les politiques et les procédures du Bureau reflètent les normes professionnelles reconnues et qu'elles sont mises en œuvre efficacement de façon à procurer au Parlement de l'information indépendante, objective et fiable.

Il est toutefois toujours possible de faire mieux et l'équipe d'examineurs a formulé plusieurs suggestions constructives visant à améliorer nos pratiques de vérification de la gestion, suggestions que nous mettrons à exécution en 2004-2005. L'une d'elles voulait que nos recommandations soient plus ciblées et plus proactives. Nous avons consulté nos parties intéressées afin d'élaborer de nouvelles lignes directrices à l'intention de nos vérificateurs, qui seront complétées par une formation. Avec le temps, ces améliorations devraient permettre la mise en œuvre intégrale d'un plus grand nombre de nos recommandations par les ministères et organismes gouvernementaux, ce qui nous rapprochera du résultat ultime que nous recherchons — un gouvernement mieux géré et plus responsable.

Le Comité des comptes publics a signalé au Parlement que l'examen par un comité international de pairs constitue « une confirmation externe et indépendante de la validité des pratiques de vérification de l'optimisation des ressources du Bureau, donne des assurances additionnelles quant à l'intégrité du processus de reddition de comptes du Bureau du vérificateur général du Canada et renforce la crédibilité de ses efforts ».

- La deuxième initiative portait sur la dernière étape d'un projet pluriannuel visant à moderniser nos pratiques de vérification comptable. En particulier, nous avons adopté un nouveau progiciel ainsi qu'une nouvelle méthode et des lignes directrices en matière de vérification. De plus, nous avons poursuivi notre évaluation des systèmes de contrôle financiers internes de ministères et organismes choisis, ainsi que de sociétés d'État et d'autres entités. Grâce à l'adoption de cette nouvelle technologie et de cette méthode et grâce à la formation, nous commençons à récolter les fruits de nos efforts : des vérifications axées davantage sur les risques, des recommandations plus opportunes aux ministères et organismes et, finalement, des coûts de vérification plus bas.
- La troisième initiative était une stratégie triennale visant à renforcer notre rôle de surveillance, pour que les politiques et les programmes du gouvernement fédéral tiennent compte de l'environnement et favorisent le développement durable. Ce rôle nous a été confié en 1995 avec l'élargissement de notre mandat et l'établissement du poste de commissaire à l'environnement et au développement durable au sein du Bureau. En vérifiant la plupart des domaines d'activité du gouvernement fédéral, nous sommes bien placés pour demander si les ministères et organismes accordent suffisamment d'attention aux incidences qu'ils ont sur l'environnement et pour recommander les améliorations nécessaires. À l'avenir, nous comptons rationaliser nos efforts et fournir à nos vérificateurs de meilleurs outils de travail.

Le présent rapport témoigne des résultats positifs de notre travail sur la façon dont le gouvernement fonctionne. Les parlementaires disent trouver notre travail utile et les organisations que nous vérifions

acceptent non seulement nos constatations, mais elles prennent des mesures pour donner suite à nos recommandations, comme le montre notre rapport *Le Point*, publié tous les ans.

Derrière nos réalisations œuvre un effectif exceptionnellement compétent, professionnel et dévoué. Certes, il y a toujours, et il y aura toujours place pour l'amélioration, mais notre dernier sondage auprès des employés indique que nos efforts pour faire du Bureau un milieu de travail respectueux et valorisant portent des fruits. Je suis heureuse de signaler que nos employés expriment un degré de satisfaction et de fierté élevé à l'égard du Bureau. J'aimerais remercier tous et chacun pour leur contribution unique au succès du Bureau au cours de l'année écoulée.

La vérificatrice générale du Canada



Sheila Fraser, FCA

le 13 septembre 2004

Déclaration de la direction sur la responsabilité

La direction du Bureau du vérificateur général du Canada est responsable de la préparation du *Rapport sur le rendement* de 2003-2004.

Ce rapport a été préparé sous l'autorité de la direction du Bureau selon les lignes directrices du Conseil du Trésor pour la préparation des rapports sur le rendement au Parlement. Pour s'acquitter de sa responsabilité, la direction a établi et suivi des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne destinés à fournir une assurance raisonnable concernant la fidélité et la fiabilité de l'information sur le rendement.

Le Bureau améliore graduellement son information financière et sur le rendement en introduisant de nouvelles mesures et en améliorant la collecte de données pour d'autres mesures. Les mesures d'amélioration sont indiquées dans le Rapport. Cependant, il s'agit de l'information la plus fiable dont nous disposons à l'heure actuelle et la direction la considère comme étant acceptable aux fins de la préparation de ce rapport sur le rendement. Certaines informations sont fondées sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. Les restrictions sur la qualité des données fournies sont énoncées dans le Rapport.

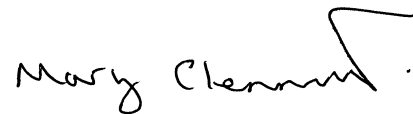
Le Conseil de direction du Bureau supervise la préparation du rapport sur le rendement par la direction et en approuve la version finale. Le Comité de vérification, présidé par un membre externe, examine le rapport et donne des avis au Conseil de direction quant à l'information sur le rendement.

La vérificatrice générale du Canada



Sheila Fraser, FCA

La contrôleur et agente
financière supérieure



Mary Clennett, CA

Ottawa, Canada
le 13 septembre 2004

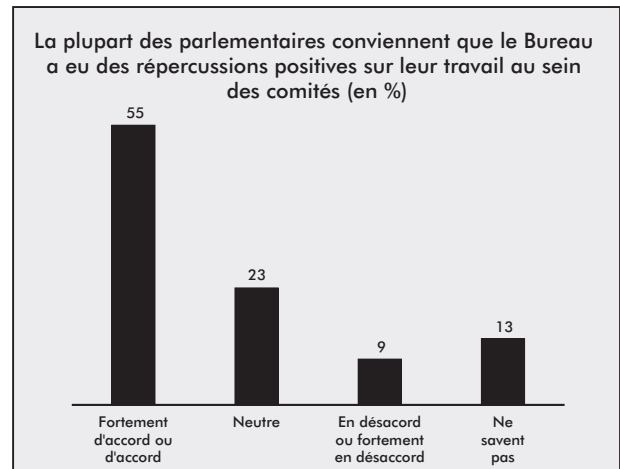
Points saillants de notre rendement 2003-2004

Rendement

Voici les points saillants de notre rendement de 2003-2004. Pour des renseignements détaillés, voir la section III — Faire rapport sur les résultats en page 17.

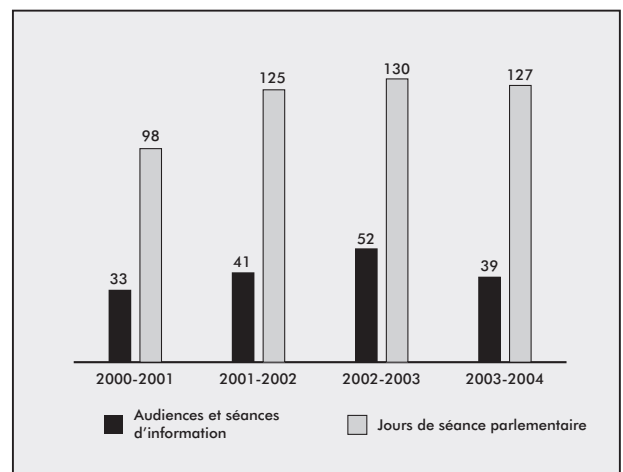
- **Plus de la moitié des parlementaires sondés conviennent que les recommandations et constatations du Bureau ont des répercussions positives sur leur travail au sein des comités.**

Nous avons mené notre sondage en 2002 et comptons mener d'autres sondages auprès des parlementaires dans l'avenir. Nous n'en avons pas fait en 2003-2004 comme nous l'avions prévu en raison du changement à la direction du gouvernement et des élections fédérales. Vous trouverez des précisions à la page 19.



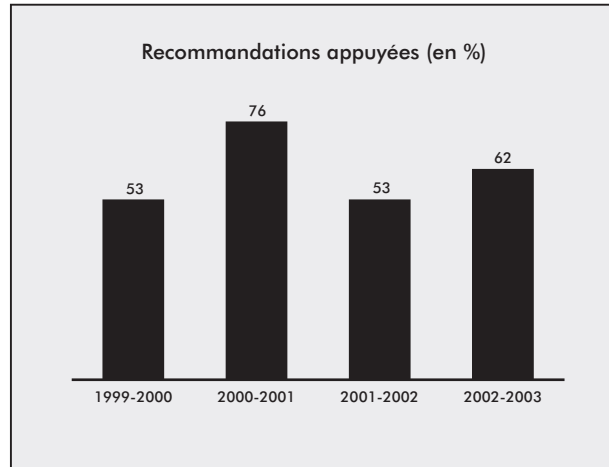
- **Nous avons participé à 39 audiences parlementaires et séances d'information.**

Vingt-deux de ces audiences se sont déroulées devant le Comité permanent des comptes publics, alors que 17 d'entre elles se sont déroulées devant d'autres comités permanents ou des comités du Sénat. Nous avons participé à moins d'audiences en 2003-2004 parce que le Comité des comptes publics a consacré plusieurs semaines à l'examen de notre vérification du Programme de commandites. Par conséquent, il restait moins de temps pour l'examen de nos autres vérifications. Vous trouverez des précisions à la page 20.



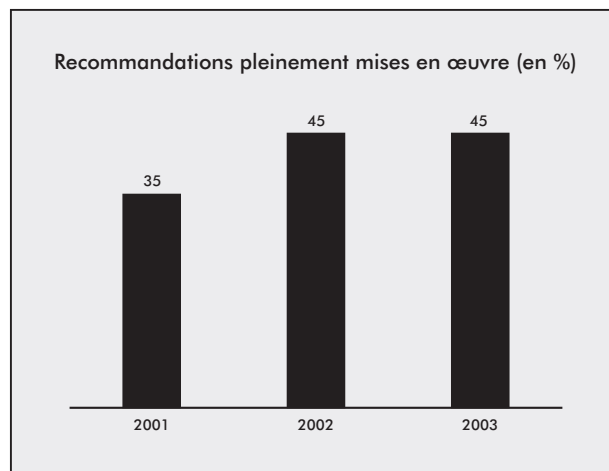
- **Le Comité permanent des comptes publics a appuyé 62 p. 100 de nos recommandations qu'il a examinées en 2002-2003.**

Le Comité des comptes publics a également demandé aux ministères de soumettre des plans d'action et des rapports d'étape sur la mise en œuvre des recommandations de nos rapports. Vous trouverez des précisions à la page 23.



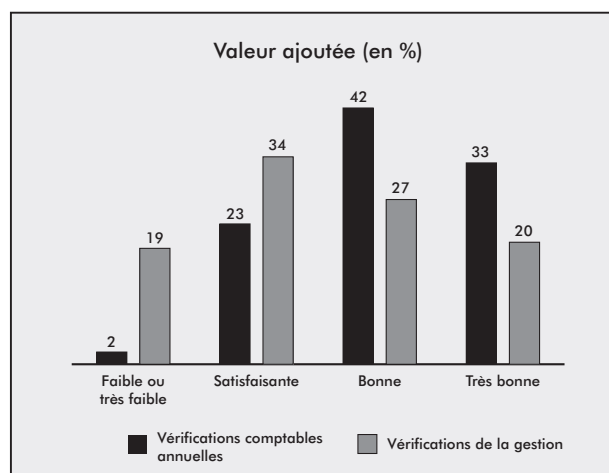
- **Les ministères et organismes ont pleinement mis en œuvre 45 p. 100 de nos recommandations de 1999.**

Cet aspect constitue toujours un défi pour le Bureau. En 2002, nous avons modifié cet indicateur de rendement afin de mieux évaluer la façon dont les ministères mettent nos recommandations en œuvre. En 2004, nous établirons des données de référence à partir desquelles nous pourrions déterminer un objectif. Vous trouverez des précisions à la page 24.



- **Dans l'ensemble, la plupart des organisations que nous vérifions estiment que nos vérifications ajoutent de la valeur à leur organisation.**

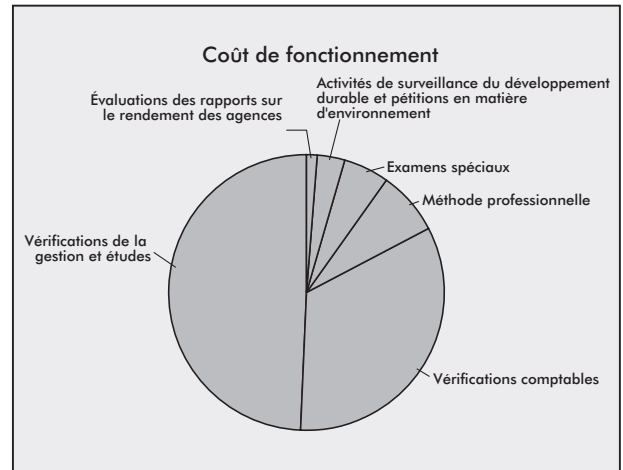
Selon les directeurs financiers et les présidents des comités de vérification, 75 p.100 de nos vérifications comptables annuelles ajoutent une valeur bonne à très bonne à leur organisation. Selon les sous-ministres (ou leurs homologues), 47 p. 100 de nos vérifications de la gestion ajoutent une valeur bonne à très bonne à leur organisation. Lorsque des organisations suggéraient des améliorations, nous avons pris des mesures correctives. Vous trouverez des précisions à la page 26.



Rendement financier

Voici les points saillants de notre rendement financier de 2003-2004 en matière de vérification comptable. Pour des renseignements détaillés, voir la section IV — Rendement financier, à la page 35.

- Le coût net de fonctionnement du Bureau était de 79,4 millions de dollars; le Bureau a utilisé 71,8 millions des 74,4 millions de dollars de crédits approuvés par le Parlement. Les services fournis sans frais, les immobilisations et les avantages sociaux des employés représentent la différence entre le coût net de fonctionnement et l'utilisation des crédits parlementaires. Le Bureau a utilisé 558 employés équivalents temps plein (ETP), ce qui représente 96 p. 100 de notre budget de 580 ETP.
- Nous avons fait rapport sur les résultats de 32 vérifications de la gestion, de plus de 100 vérifications d'états financiers, y compris ceux du gouvernement du Canada et des trois gouvernements territoriaux, de 7 examens spéciaux de sociétés d'État et de 3 évaluations de rapports sur le rendement d'agences.



Section II — Contexte

Le Bureau du vérificateur général favorise la bonne gestion du gouvernement et sa reddition de comptes dans l'intérêt des Canadiens. Nos travaux sont guidés par un plan stratégique qui énonce notre vision et nos valeurs (pièce 1).

Pièce 1 — Un plan stratégique pour le Bureau du vérificateur général du Canada

Notre vision

Être un bureau de vérification indépendant au service du Parlement qui contribue au bien-être des Canadiens et dont la qualité et l'importance des travaux sont reconnues dans tous les milieux.



Nous faisons la promotion

- d'un gouvernement responsable
- d'une fonction publique intègre et efficace
- d'une bonne gouvernance
- du développement durable
- de la protection de l'héritage et du patrimoine du Canada



Nous le faisons

- en effectuant des vérifications et des études indépendantes qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement, au gouvernement et aux Canadiens;
- en travaillant en collaboration avec les vérificateurs législatifs, les gouvernement fédéral et territoriaux et les organisations professionnelles;
- en assurant un milieu de travail respectueux où notre main-d'œuvre diversifiée peut réaliser son plein potentiel de carrière et rechercher l'excellence.



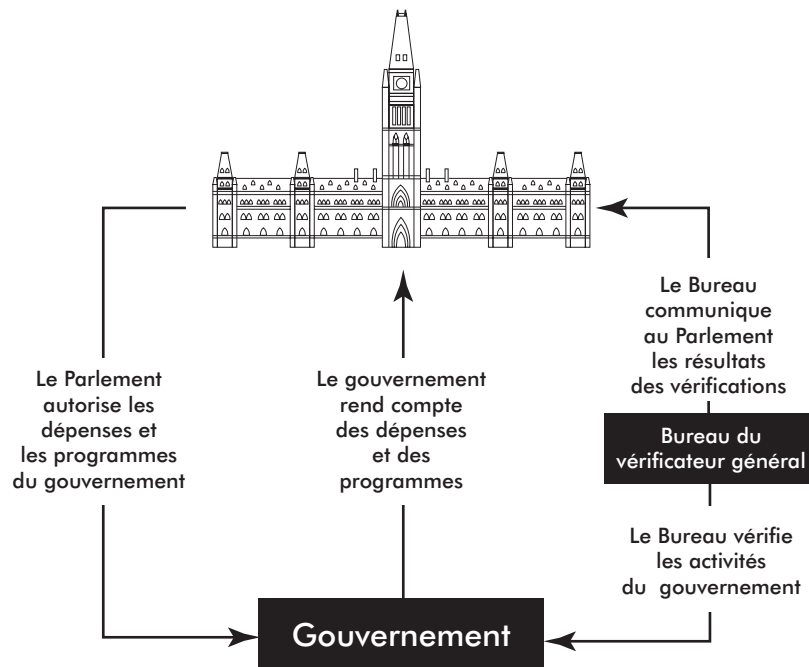
Nos valeurs

- 1 Servir l'intérêt public
- 2 Indépendance et objectivité
- 3 Engagement envers l'excellence
- 4 Milieu de travail respectueux
- 5 Honnêteté et intégrité
- 6 Donner l'exemple

Ce que nous sommes : un mandataire du Parlement

Le vérificateur général est un mandataire du Parlement. Nous sommes indépendants du gouvernement et faisons rapport directement au Parlement; notre relation avec les parlementaires est essentielle à notre efficacité (pièce 2).

Pièce 2 – Le rôle du vérificateur général en tant que mandataire du Parlement



La *Loi sur le vérificateur général*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et d'autres lois et décrets énoncent les responsabilités du vérificateur général. Ces fonctions concernent la vérification législative et la surveillance des ministères et organismes fédéraux, des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres entités, notamment des organisations internationales.

Objectivité et indépendance. Il est essentiel que nous maintenions notre objectivité et notre indépendance à l'égard des organisations que nous vérifions. Notre indépendance est assurée par un vaste mandat législatif, l'exemption de certains contrôles gouvernementaux et un mandat de dix ans pour le vérificateur général.

D'autres mécanismes sont en place afin d'assurer l'indépendance du Bureau :

- Le mandat de dix ans du vérificateur général n'est pas renouvelable.
- Le vérificateur général présente ses rapports directement au Parlement.
- Le vérificateur général rend des comptes au Parlement et non au gouvernement en place.
- Le vérificateur général peut demander au gouvernement fédéral et aux organisations territoriales toute l'information nécessaire à l'accomplissement de son mandat.

- Financé par le Parlement, le Bureau ne touche pas d'honoraires pour les services qu'il fournit aux ministères, aux organismes et aux sociétés d'État qu'il vérifie.
- En tant qu'employeur distinct, le Bureau nomme ses employés, a ses propres normes de classification, s'acquitte de fonctions de gestion des ressources humaines, dont l'établissement des conditions d'emploi.
- Les vérificateurs veillent à maintenir leur indépendance en se conformant aux normes de l'Institut canadien des Comptables agréés, aux normes et pratiques du Bureau et à son code de valeurs, d'éthique et de conduite professionnelle.

Le défi du financement qui se pose à nous. Le Bureau est financé par le Parlement, mais nous négocions cependant notre niveau de financement avec le Secrétariat du Conseil du Trésor. Le processus en place n'est pas suffisamment indépendant pour garantir que notre budget nous permet de répondre aux attentes du Parlement. Cela n'a pas encore posé de problème et nous sommes convaincus que le Bureau disposera de ressources suffisantes dans l'année à venir.

Le niveau de financement devrait être déterminé de manière objective. Nous estimons que le processus actuel devrait être corrigé de sorte qu'aucune influence, réelle ou perçue, ne puisse être exercée. Nous discutons avec le Secrétariat d'autres mécanismes qui pourraient servir à déterminer les besoins financiers du Bureau dans l'avenir. Ces discussions sont toutefois en cours depuis trois ans et nous sommes préoccupés par l'absence de progrès.

Notre activité : la vérification législative

Nous collaborons avec le Parlement dans ses travaux liés à l'autorisation et à la surveillance des dépenses et des activités du gouvernement. Nous effectuons des vérifications et des études indépendantes qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement, au gouvernement et aux Canadiens. Grâce à notre gamme de produits de vérification législative, la vérificatrice générale répond à de nombreuses questions importantes (pièce 3).

L'appui à la reddition des comptes et sa promotion sont un volet important des travaux que nous effectuons pour le Parlement. Nos rapports de vérification sont déposés à la Chambre des communes et fournissent aux députés de l'information objective qui les aide à examiner les activités du gouvernement et à lui demander des comptes.

Nos clients

Le vérificateur général est redevable en premier lieu au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes. De son côté, le Comité des comptes publics fonde une grande partie de ses activités sur les travaux du Bureau. Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable, le Comité sénatorial des finances nationales et d'autres comités parlementaires s'appuient également sur nos travaux. Les audiences des comités constituent un moyen important de sensibilisation et permettent de faire comprendre les questions traitées dans nos rapports. Elles aident aussi à obtenir des ministères et organismes l'engagement de mettre en œuvre nos recommandations.

Après les audiences, les comités peuvent faire rapport et présenter des recommandations au gouvernement. En règle générale, les ministères et organismes vérifiés doivent rendre compte des mesures qu'ils ont prises en réponse à ces recommandations.

En outre, nous aidons les conseils d'administration des sociétés d'État à s'acquitter de leurs responsabilités de gouvernance grâce à nos vérifications annuelles de leurs états financiers et à nos examens spéciaux. En tant que vérificateurs législatifs des trois territoires, nous collaborons avec les fonctionnaires et gestionnaires des administrations territoriales pour cerner les questions d'intérêt mutuel, améliorer les systèmes et les processus et promouvoir une meilleure reddition de comptes au public.

Pièce 3 — Le vérificateur général répond à de nombreuses questions importantes

Gamme de produits de vérification législative ¹	Questions
Vérifications de gestion et études des ministères et organismes, y compris des vérifications de questions environnementales et de développement durable ²	Les programmes sont-ils bien gérés? Fonctionnent-ils de manière économique et efficiente, avec le souci de leur impact sur l'environnement? Le gouvernement dispose-t-il de moyens pour en mesurer l'efficacité?
Vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada ³	Le gouvernement donne-t-il une image fidèle de sa situation financière globale?
Vérifications comptables des sociétés d'État ⁴ , des gouvernements territoriaux ⁵ et d'autres organisations	Les sociétés d'État, les gouvernements territoriaux et les autres organisations présentent-ils fidèlement leur information financière et se conforment-ils aux autorisations législatives?
Examens spéciaux des sociétés d'État ⁶	Les systèmes et pratiques des sociétés d'État fournissent-ils l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que la gestion des ressources est économique et efficiente et que le déroulement des activités est efficace?
Activités de surveillance du développement durable et pétitions en matière d'environnement ⁷	Les ministères atteignent-ils les objectifs et mettent-ils en œuvre les plans énoncés dans leurs stratégies de développement durable? Les ministres répondent-ils comme il se doit aux pétitions en matière d'environnement?
Évaluations des rapports sur le rendement des agences ⁸	Les agences présentent-elles l'information sur leur rendement de façon juste et fiable?

1 Les gammes de produits sont expliquées plus en détail dans la *Loi sur le vérificateur général* (articles 5, 6, 7 et 23) et dans la *Loi sur la gestion des finances publiques* (partie X).

2 Ces vérifications sont publiées jusqu'à quatre fois l'an dans les rapports de la vérificatrice générale et de la commissaire à l'environnement et au développement durable.

3 Le rapport et les observations de la vérificatrice générale sur les états financiers sommaires du gouvernement du Canada sont publiés tous les ans dans le volume 1 des *Comptes publics du Canada*.

4 Ces vérifications sont publiées tous les ans dans les rapports législatifs de ces entités.

5 Ces vérifications sont publiées tous les ans dans les *Comptes publics* des assemblées législatives du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

6 Les examens spéciaux sont une forme de vérification de la gestion et sont exigés pour la plupart des sociétés d'État au moins une fois tous les cinq ans. Les résultats de ces examens spéciaux sont soumis au conseil d'administration des sociétés d'État. Le Budget de 2004 propose que les rapports des examens spéciaux effectués par la vérificatrice générale soient déposés au Parlement et affichés sur le site Web de la société d'État qui a fait l'objet de l'examen.

7 Les pétitions en matière d'environnement sont affichées sur le site Web du Bureau du vérificateur général du Canada.

8 Les évaluations sont soumises tous les ans à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, à l'Agence Parcs Canada et à l'Agence du Revenu du Canada, et sont publiées chaque année dans les rapports législatifs de ces organisations.

Notre structure de gouvernance

Le Conseil de direction du Bureau assure l'orientation professionnelle et administrative du Bureau. Il établit les politiques du Bureau et supervise tous les aspects de sa gestion et de ses activités. Il est composé de la vérificatrice générale, du sous-vérificateur général, de la commissaire à l'environnement et au développement durable et de dix vérificateurs généraux adjoints.

La vérificatrice générale reçoit des avis de divers comités externes :

- Le Comité de vérification surveille la qualité des méthodes de vérification et des contrôles internes. Il est composé de directeurs principaux du Bureau et présidé par un cadre supérieur retraité du secteur privé.
- Le Groupe des conseillers principaux est composé de représentants des entreprises, des milieux comptables et universitaires, et d'autres parties. Le Groupe fournit des avis stratégiques sur les travaux du Bureau.
- Le Comité des conseillers sur les enjeux des Premières nations comprend des dirigeants autochtones et non autochtones. Il conseille la vérificatrice générale au sujet de questions touchant les Premières nations.
- Le Comité consultatif indépendant, qui est composé de comptables chevronnés et d'experts en finances, donne des avis à la vérificatrice générale sur les vérifications comptables des états financiers du gouvernement du Canada, des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres organisations. Il aide également la vérificatrice générale à surveiller les faits nouveaux dans les domaines de la comptabilité et de la vérification et à examiner leur incidence sur les travaux du Bureau.

La commissaire à l'environnement et au développement durable reçoit aussi des avis d'un comité externe :

- Le Groupe des conseillers en environnement, qui est composé de représentants de groupes environnementaux, de l'industrie et des universités, ainsi que d'anciens fonctionnaires, conseille la commissaire en ce qui concerne ses travaux et les questions d'environnement et de développement durable.

Le Bureau établit également des comités consultatifs de vérification pour toutes les vérifications de la gestion et les études et pour la plupart des examens spéciaux. Les membres proviennent tant du Bureau que de l'extérieur et sont choisis selon leurs compétences, leurs connaissances et leur expérience. Ces comités conseillent l'équipe de vérification sur les objectifs de la vérification, la stratégie générale et les questions importantes qui doivent être signalées.

Pour plus de renseignements sur l'organisation du Bureau, veuillez consulter notre site Web sous la rubrique « À propos du Bureau ».

Comment nous assurons notre propre reddition de comptes

Qui vérifie le Bureau du vérificateur général? Chaque année, un vérificateur externe nommé par le Secrétariat du Conseil du Trésor vérifie les états financiers du Bureau. Nos états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale et selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états financiers sont présentés à la page 48 du présent rapport. Dans le cadre de notre processus de contrôle de la qualité, le Bureau est sujet à des examens par des pairs, des examens des pratiques et à des vérifications internes (voir « Comment nous évaluons nos travaux » à la page 14).

Reddition de comptes au Parlement. À l'instar des ministères, le vérificateur général soumet son budget des dépenses annuel au Parlement. Le Comité des comptes publics convoque le vérificateur général afin de lui demander d'expliquer ses prévisions de dépenses et de discuter du *Rapport sur les plans et priorités*, du *Rapport sur le rendement* ainsi que de ses pratiques de gestion.

Reddition de comptes en matière de développement durable. Vingt-cinq ministères et organismes fédéraux sont tenus de préparer des stratégies de développement durable et de les mettre à jour au moins tous les trois ans. Les stratégies les plus récentes portent sur la période 2004–2006. Même s’il n’est pas tenu de déposer une stratégie, le Bureau le fait volontairement. Notre stratégie actuelle a été déposée au Parlement en février 2004.

Comment nous évaluons nos travaux

Les travaux du Bureau suivent une méthode et un cadre de gestion de la qualité rigoureux qui visent à fournir l’assurance raisonnable que le Bureau effectue ses vérifications conformément aux normes professionnelles reconnues avec le juste souci de l’économie, de l’efficacité, de l’efficacités et de l’environnement.

Notre Direction de la planification stratégique et des méthodes professionnelles examine les activités de vérification du Bureau ainsi que les activités de gestion et d’administration connexes afin de s’assurer qu’elles sont conformes aux normes et aux politiques et d’identifier les secteurs susceptibles d’être améliorés.

Le Comité de vérification du Bureau surveille les pratiques de vérification et les contrôles internes et approuve les plans de vérification interne et les revues des pratiques. En 2003–2004, le Comité s’est réuni à six reprises:

- il a examiné les états financiers du Bureau, proposé des améliorations et recommandé à la vérificatrice générale de les approuver;
- il a examiné les ébauches du *Rapport sur les plans et les priorités* et du *Rapport sur le rendement*;
- il a examiné toutes les constatations des revues des pratiques et de la vérification interne.

En 2003-2004, le Bureau a publié les résultats de ses revues des pratiques, de ses vérifications internes et de son examen par des pairs (pièce 4). Des résumés de ces rapports sont affichés sur notre site Web.

Pièce 4 : Revues des pratiques, vérifications internes et examen par des pairs effectués en 2003-2004	Achévé (e) en 2004
Rapport de la revue des pratiques de la gamme de produits des examens spéciaux – Quatrième cycle	Février
Rapport de la revue des pratiques de la gamme de produits des vérifications de la gestion – Vérifications dont les résultats ont été communiqués en 2003	Mai
Rapport de la revue des pratiques des vérifications annuelles terminées au cours de l’exercice 2003	Mai
Rapport de vérification interne – Sécurité dans les bureaux régionaux	Janvier
Rapport de vérification interne – Voyages	Janvier
Examen par un comité international de pairs des pratiques de vérification de l’optimisation des ressources (vérification de la gestion) du Bureau du vérificateur général du Canada	Février

Revue des pratiques. Nous effectuons des revues des pratiques des gammes de produits du Bureau, notamment des vérifications comptables et des vérifications de la gestion, en évaluant leur qualité et leur conformité aux politiques du Bureau et aux normes professionnelles. Ces revues des pratiques

procurent l'assurance que le Bureau s'acquitte de ses responsabilités de vérification et permettent à la vérificatrice générale d'identifier les bonnes pratiques. En 2003-2004, nous avons effectué trois revues des pratiques, dont la première visait des examens spéciaux, la deuxième, des vérifications de la gestion, et la troisième, des vérifications comptables annuelles.

Vérifications internes. Nous effectuons des vérifications internes de nos pratiques de gestion et d'administration. Ces vérifications fournissent à la vérificatrice générale l'assurance que le Bureau respecte les politiques du gouvernement et celles du Bureau. Elles fournissent aux gestionnaires des évaluations des activités vérifiées et des recommandations à cet égard. De plus, nous avons préparé un plan de vérification à long terme pour 2004-2005 à 2006-2007. Le résumé de ce plan est disponible sur notre site Web.

L'examen de nos pratiques de vérification de la gestion par un comité international de pairs en 2003. La vérificatrice générale a demandé à des membres de la collectivité internationale de la vérification s'ils étaient intéressés à participer à un examen des pratiques de vérification de la gestion du Bureau. C'était la première fois qu'une équipe internationale de pairs examinait les pratiques de vérification législative d'un bureau national de vérification.

L'équipe internationale de pairs a évalué la mesure dans laquelle les pratiques de vérification de la gestion du Bureau respectaient les normes professionnelles reconnues et si elles fonctionnaient efficacement de façon à produire de l'information indépendante, objective et corroborée sur laquelle le Parlement peut se fonder pour examiner le rendement du gouvernement et lui demander de rendre des comptes.

L'équipe a attesté que les pratiques de vérification de la gestion du Bureau étaient conçues adéquatement et qu'elles lui permettaient d'atteindre ses objectifs de manière efficace.

En mars 2004, nous avons présenté au Comité des comptes publics le rapport d'examen de l'équipe internationale de pairs et notre plan d'action à l'égard des suggestions d'améliorations qui y sont formulées. Le rapport et notre plan d'action se trouvent sur notre site Web.

Revue de nos pratiques de vérification comptable. Les instituts des comptables agréés des provinces examinent les normes professionnelles des vérifications comptables du Bureau et voient si la formation que nous donnons aux futurs comptables agréés répond aux exigences pour l'accréditation. Au cours des cinq dernières années, les pratiques de vérification comptable de notre administration centrale et de nos bureaux régionaux ont fait l'objet d'un examen. Les examinateurs ont conclu que les normes professionnelles étaient respectées dans tous les cas, de même que les exigences menant à l'accréditation.

Quelles ont été les conséquences involontaires de nos travaux?

Nous sommes constamment à l'affût de toute conséquence involontaire de nos travaux. Nous essayons d'éviter de proposer des contrôles ou des méthodes inutiles ou excessifs de sorte que la direction des organisations vérifiées puisse se concentrer sur les secteurs prioritaires. Dans certains cas, les organisations gouvernementales subissent des changements importants et des réductions de leurs ressources; la mise en œuvre de nos recommandations pourrait donc exiger des ressources supplémentaires. Toute constatation importante que nous soulevons peut accroître les pressions sur les ressources ou affecter le moral des employés. De même, il se peut que les cas de mauvaise gestion dont on fait rapport aient un effet négatif sur la confiance du public envers le gouvernement. Enfin, il

se peut que des organisations mettent en place des contrôles excessifs qui vont au-delà de nos recommandations.

Nous avons mis en œuvre différentes techniques, telles que des sondages auprès de la haute direction, afin de fournir une information constructive visant à déceler et à mesurer les conséquences involontaires. Nous sommes en train d'étudier des façons d'utiliser ces sondages pour évaluer toutes les conséquences involontaires de nos vérifications.

Section III — Faire rapport sur les résultats

Nos résultats stratégiques et notre chaîne des résultats

Le Bureau se sert d'une chaîne des résultats pour décrire son résultat stratégique à long terme (contribuer à la bonne gestion du gouvernement et à sa reddition de comptes, dans l'intérêt des Canadiens) et pour montrer comment il compte produire des résultats positifs pour les Canadiens. La chaîne des résultats fait le lien entre nos produits (vérifications, études, opinions, informations et avis) et notre résultat attendu à long terme. La chaîne décrit également les diverses parties intéressées et leur contribution à l'amélioration des activités gouvernementales. Nous avons révisé la chaîne des résultats en 2003-2004 pour en améliorer la clarté et l'utilité (voir la pièce 5).

Au cours des dernières années, nous avons apporté des améliorations à nos systèmes de mesure et de compte rendu du rendement. Au cours des deux prochaines années, le Bureau renforcera sa chaîne des résultats en cernant ses résultats attendus à moyen terme pour ses principales gammes de produits. D'ici à mars 2005, nous établirons des indicateurs, et d'ici à mars 2006, nous établirons des points de référence et, dans certains cas, nous fixerons des objectifs.

Notre rendement

Notre plan stratégique décrit nos activités et notre mode de fonctionnement.

- Nous effectuons des vérifications et des études indépendantes qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement, au gouvernement et aux Canadiens.
- Nous travaillons en collaboration avec les vérificateurs législatifs, les gouvernements fédéral et territoriaux et les organisations professionnelles.
- Nous assurons un milieu de travail respectueux où notre main-d'œuvre diversifiée peut réaliser son plein potentiel et rechercher l'excellence.

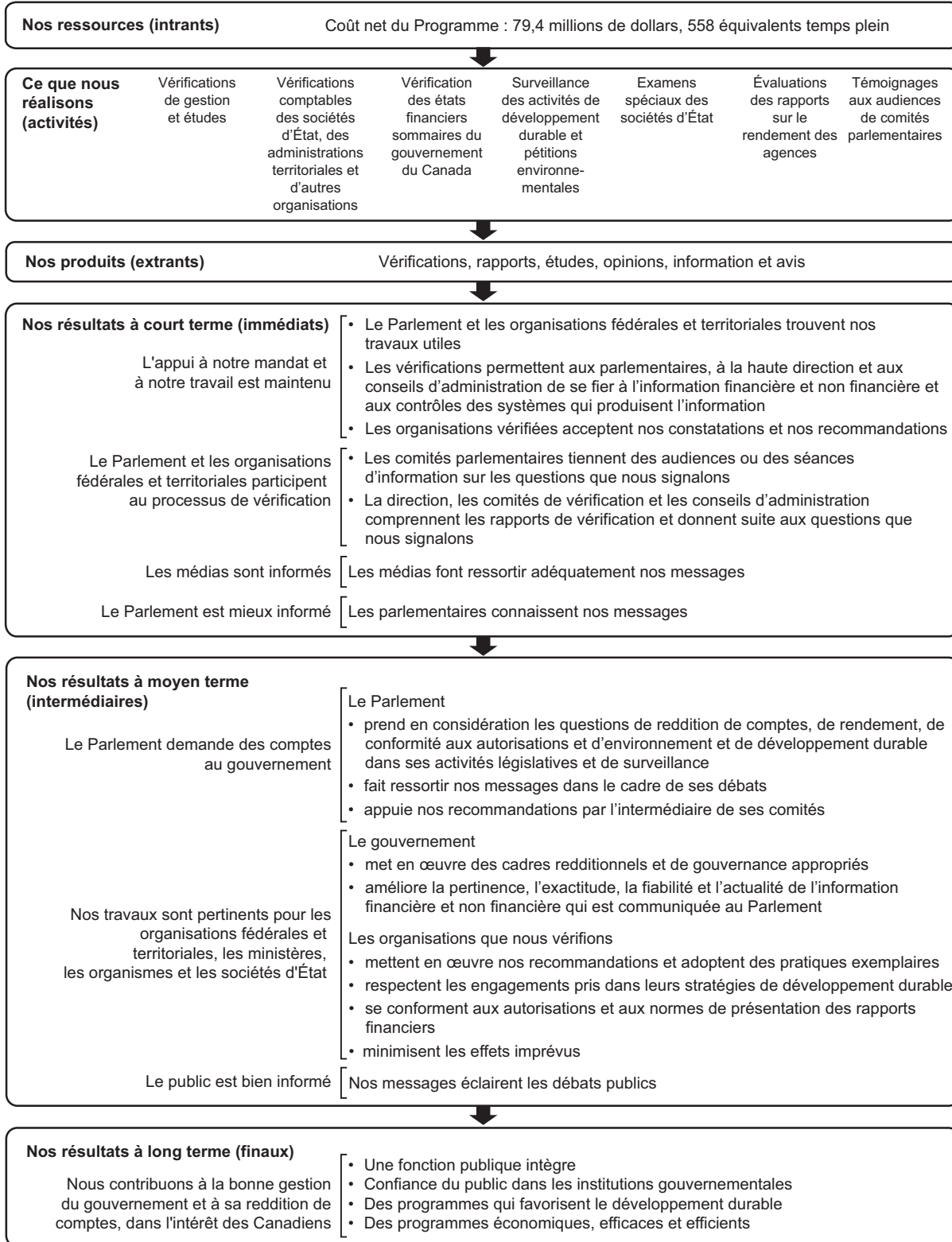
Nous effectuons des vérifications et des études indépendantes qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement, au gouvernement et aux Canadiens.

Faire rapport au Parlement

Nous collaborons avec le Parlement dans ses travaux liés à l'autorisation et à la surveillance des dépenses et des activités du gouvernement. Nous effectuons des travaux sur les rapports financiers et les rapports sur le rendement, la reddition de comptes et la conformité aux autorisations directrices.

Nous entretenons de bonnes relations de travail avec les parlementaires; nous nous assurons qu'il sont informés des constatations de nos vérifications et que nos rapports leur sont utiles. Ainsi, nous communiquons aux comités parlementaires les vérifications qui concernent leurs mandats et nous participons à plusieurs audiences pour mieux informer les parlementaires de nos travaux.

Pièce 5 — Chaîne des résultats



Être utile au Parlement

En 2002, nous avons mené un sondage auprès des parlementaires pour connaître leur opinion sur le Bureau, sa crédibilité, son rendement ainsi que les sujets qu'ils aimeraient voir aborder par la vérificatrice générale au cours des prochaines années. Les résultats obtenus ont souligné la pertinence et l'utilité de nos travaux et mis en relief les secteurs susceptibles d'être améliorés. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter la note 1 à la page 64.

Nous n'avons pas effectué de sondage en 2003-2004 en raison du changement de premier ministre et des élections fédérales. Nous avons l'intention de continuer à sonder les parlementaires à l'avenir.

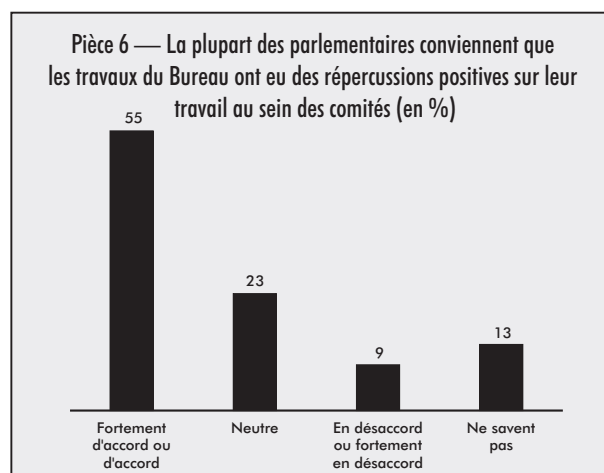
Notre résultat à court terme

Nos travaux sont utiles au Parlement.

Nos réalisations

- Cinquante-cinq pour cent des parlementaires sondés en 2002 étaient d'avis que nos recommandations et nos constatations ont eu un effet positif sur leur travail au sein des comités.
- Quatre-vingt-quatorze pour cent des membres du Comité permanent des comptes publics et 74 p. 100 des parlementaires sondés en 2002 ont convenu que la participation de la vérificatrice générale aux audiences des comités était utile.
- Cent pour cent des membres du Comité permanent des comptes publics ont affirmé que les travaux du Bureau ajoutaient de la valeur à leurs décisions.

En 2002, 55 p. 100 des parlementaires sondés ont convenu que les recommandations et les constatations du Bureau ont eu des répercussions positives sur leur travail au sein des comités en général (voir la pièce 6).



Notre résultat à court terme

Les vérifications permettent aux parlementaires d'avoir confiance dans l'information financière et non financière ainsi que dans les contrôles visant les systèmes qui produisent l'information.

Notre réalisation

Soixante-seize pour cent des membres du Comité permanent des comptes publics et 54 p. 100 des parlementaires sondés en 2002 ont indiqué qu'ils étaient au courant des constatations et des recommandations formulées par le Bureau.

Les sénateurs et les députés, surtout les membres du Comité permanent des comptes publics, nous ont dit vouloir un suivi plus approfondi des progrès réalisés par les ministères dans la mise en œuvre de nos recommandations sur les questions clés. Comme résultat de cette remarque, nous ne faisons plus rapport sur des recommandations antérieures, deux ans après la vérification initiale. Pour assurer le suivi de nos recommandations, nous axons désormais nos efforts sur les questions qui ont la plus grande importance, à savoir celles qui sont systémiques, actuelles, encore pertinentes, qui présentent un risque élevé et intéressent les parlementaires. Nous avons bon espoir que cette nouvelle façon de faire va permettre d'améliorer le rôle et les responsabilités des parlementaires à l'égard de la surveillance. Depuis 2002, nous avons publié deux rapports *Le Point*, qui présentent un suivi sur des recommandations antérieures. Ils sont affichés sur notre site Web, à la rubrique « Rapports au Parlement ».

Retenir l'attention du Parlement

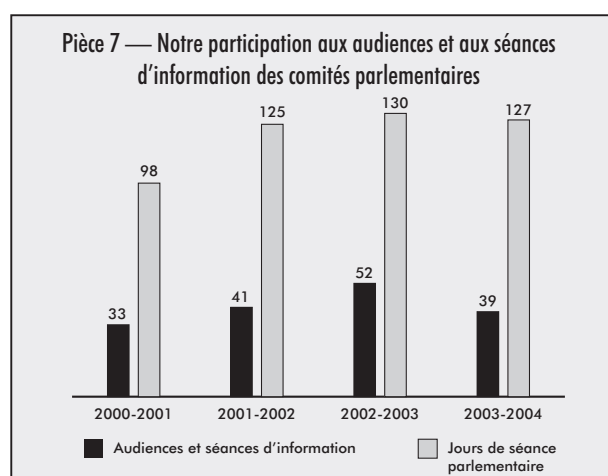
Notre résultat à court terme

Les comités parlementaires tiennent des audiences ou des séances d'information sur les questions que nous signalons.

Nos réalisations

- Nous avons participé à 39 audiences et séances d'information de comités parlementaires, dont 22 avec le Comité permanent des comptes publics.
- Les comités parlementaires ont étudié 45 p.100 de nos vérifications de gestion de 2003-2004.

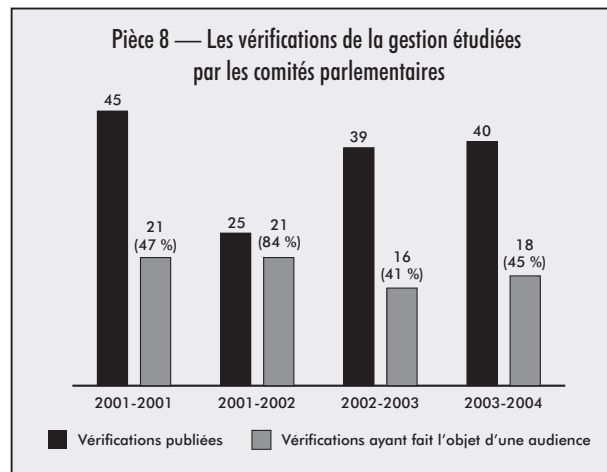
Les parlementaires s'intéressent aux constatations de nos rapports de vérification de la gestion. En 2003-2004, le Bureau a participé à 39 audiences et séances d'information de comités. Plus de la moitié d'entre elles ont été tenues par le Comité permanent des comptes publics, alors que 17 ont été tenues par d'autres comités permanents de la Chambre ou du Sénat. Nous avons participé à moins d'audiences en 2003-2004, car le Comité des comptes publics a consacré plusieurs semaines à l'étude de notre vérification du Programme de commandites. Les comités parlementaires ont donc eu moins de temps pour étudier nos autres rapports (voir la pièce 7).



Nous avons participé à des audiences du Comité des comptes publics afin de discuter de notre *Rapport sur les plans et priorités de 2003-2004*, de *L'Examen par un comité international de pairs des pratiques de vérification*

de la gestion et d'aider les membres lors de leur examen des documents du Budget des dépenses. Nous avons participé à six audiences parlementaires et séances d'information portant sur des questions environnementales, notamment sur cinq vérifications effectuées par la commissaire à l'environnement et au développement durable. Pour la première fois, les comités parlementaires se sont penchés sur nos vérifications portant sur les pétitions environnementales et les stratégies de développement durable.

En 2003-2004, 45 p. 100 de nos vérifications de la gestion ont été examinées par des comités parlementaires (voir la pièce 8). Pour calculer ce pourcentage, toutes les audiences tenues sur une vérification donnée ont été comptées comme une seule audience (voir la note 2 à la page 64). Les comités ont étudié deux vérifications de plus de nos rapports de 2003-2004, par rapport à 2002-2003 — ce qui représente une légère augmentation.



Incidence sur les activités législatives et de surveillance

Notre résultat à moyen terme

Le Parlement prend en considération l'obligation de rendre compte, le rendement, la conformité aux autorisations, l'environnement et le développement durable dans ses activités législatives et de surveillance.

Notre réalisation

- Nous avons fourni des rapports et des avis qui ont contribué aux activités législatives et de surveillance du Parlement.

Voici cinq exemples, pour 2003-2004, qui illustrent bien la contribution de nos travaux aux activités législatives et de surveillance du Parlement.

1. Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, Rapport de la vérificatrice générale de septembre 2003

Au printemps 2003, le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires a tenu des audiences sur les irrégularités décelées dans l'administration du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. Le Comité avait alors demandé à la vérificatrice générale de vérifier les pratiques administratives en vigueur au Commissariat. Notre vérification a révélé une défaillance majeure dans les contrôles visant la gestion financière, la gestion des ressources humaines, la passation des contrats, les dépenses de voyage et d'accueil.

À la suite de la publication de notre rapport, le Comité des comptes publics a tenu trois audiences afin de mieux comprendre pourquoi certains cadres supérieurs avaient manqué à leurs obligations. Par la suite, le Commissariat et le Secrétariat du Conseil du Trésor ont défini des plans d'action détaillés en vue de mettre en œuvre des mesures correctives. En 2004, le Secrétariat et le Commissariat à la protection de la vie privée ont présenté un rapport conjoint au Parlement, qui soulignait les progrès qu'ils avaient réalisés à cet égard.

2. Le Programme de commandites, les activités de publicité et la gestion de la recherche sur l'opinion publique, Rapport de la vérificatrice générale de novembre 2003 (chapitres 3, 4 et 5)

Notre vérification à l'échelle gouvernementale a révélé plusieurs problèmes importants et graves. Nous avons constaté ce qui suit :

- Le gouvernement fédéral a mené le Programme de commandites en faisant peu de cas du Parlement, de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, des règles et des règlements sur la passation des marchés, de la transparence et de l'optimisation des ressources.
- La Direction générale des services de coordination des communications (DGSCC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ne s'est pas acquittée de son obligation de donner aux fournisseurs un accès équitable aux marchés du gouvernement et de choisir les agences de publicité de façon à optimiser les fonds. La manière dont la plupart des agences ont été choisies ne respectait pas les exigences de la politique du gouvernement sur les marchés. Dans certains cas, nous n'avons trouvé aucune preuve qu'il y ait même eu un processus de sélection.
- Par ailleurs, nous avons constaté que les activités de recherche sur l'opinion publique étaient, en général, administrées sous le signe de la transparence et que les rôles, les responsabilités et les procédures étaient clairs.

Le gouvernement a mis sur pied une commission d'enquête, nommé un conseiller spécial dans le but de recouvrer des fonds et mis en route divers examens. Le Comité permanent des comptes publics a tenu plusieurs audiences afin d'obtenir des réponses à certaines grandes questions. Le gouvernement a depuis apporté des modifications importantes aux programmes de commandites, de publicité et de recherche sur l'opinion publique.

3. La gestion des pesticides : sécurité et accès sur le marché, Rapport de 2003 de la commissaire à l'environnement et au développement durable (chapitre 1)

Nous avons vérifié les activités de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, qui relève de Santé Canada, et constaté des lacunes dans l'évaluation des nouveaux et des anciens pesticides, les activités de surveillance et l'application de la loi. Le gouvernement fédéral ne peut pas garantir que les pesticides utilisés quotidiennement respectent les normes actuelles, qui visent à protéger la santé humaine et la qualité de l'environnement.

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a demandé à l'Agence de préparer des plans de travail et des rapports de situation annuels sur des questions clés comme la réévaluation des pesticides déjà sur le marché. Un membre du Comité a déclaré que le Bureau permettait au Comité de faire preuve de « la diligence raisonnable que le public attend [du Comité] dans un dossier aussi important que celui des pesticides ». Le Comité permanent de

l'agriculture et de l'agroalimentaire a aussi demandé à l'Agence de présenter des rapports semestriels sur l'état d'avancement des travaux et demandé à la Commissaire à l'environnement et au développement durable de l'aider à examiner ces rapports.

4. Modernisation de la gestion des ressources humaines, Rapport d'avril 2000 de la vérificatrice générale (chapitre 9); Recruter pour la fonction publique canadienne de demain, Rapport de décembre 2001 de la vérificatrice générale (chapitres 2 et 3)

En février 2003, le gouvernement a présenté la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* en vue d'actualiser son régime de gestion des ressources humaines. Le Comité permanent des opérations gouvernementales et le Comité sénatorial permanent des finances nationales ont examiné soigneusement le projet de loi. Nous avons participé à ces audiences et fait remarquer que le projet de loi était une amélioration par rapport au système en vigueur et qu'il améliorerait la gestion des ressources humaines. La *Loi* a reçu la sanction royale en novembre 2003.

Ce texte de loi a été rédigé, en partie, grâce à nos travaux dans ce secteur et nous nous sommes engagés à faire rapport au Parlement sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette loi.

En avril 2000, nous avons publié une étude sur les rôles et les responsabilités dans le secteur de la gestion des ressources humaines au sein de l'administration publique fédérale. Nous avons constaté la nécessité de moderniser les systèmes et les pratiques. En 2001, le Comité des comptes publics a tenu plusieurs audiences et recommandé des modifications législatives ainsi que la rationalisation de la dotation en personnel. Le gouvernement a alors chargé un groupe de travail d'examiner la modernisation de la gestion des ressources humaines. En décembre 2001, nous avons publié deux chapitres sur le recrutement qui définissaient des principes devant régir un nouveau régime de recrutement et recommandaient les modifications nécessaires pour les pratiques en vigueur. Le Comité des comptes publics a tenu des audiences sur ces chapitres et a appuyé nos recommandations.

5. Examen du Budget des dépenses

En mars 2003, nous avons publié *L'examen des documents du Budget des dépenses par les comités parlementaires*, qui présentait des lignes directrices pour examiner les plans de dépenses et les rapports sur le rendement. En 2003-2004, à quatre reprises, nous avons aidé les comités à se préparer en vue d'audiences en discutant de la meilleure façon d'examiner le *Budget des dépenses*. Nous avons reçu des commentaires positifs de la part des parlementaires sur l'aide que nous avons apportée aux comités.

Appui donné par le Parlement à nos recommandations

Notre résultat à court terme

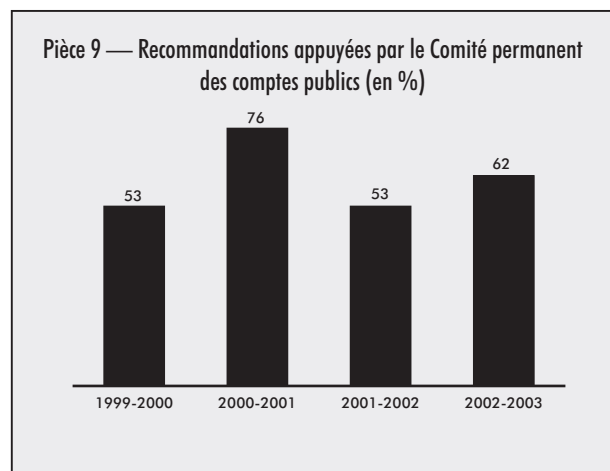
Le Parlement appuie les recommandations du Bureau par l'intermédiaire de ses comités.

Notre réalisation

Dans ses rapports à la Chambre, le Comité permanent des comptes publics a appuyé 62 p. 100 des recommandations de nos vérifications qu'il a étudiées en 2002-2003

En 2002-2003, le Comité des comptes publics a appuyé 62 p. 100 de nos recommandations, ce qui est plus qu'en 2001-2002. Les rapports du Comité sont souvent publiés au cours de l'exercice qui suit la

publication de nos recommandations; c'est pourquoi nous faisons rapport sur les recommandations formulées dans nos vérifications de gestion de 2002-2003 (voir la pièce 9). Pour calculer ce pourcentage, nous avons dénombré les recommandations examinées par le Comité et celles qu'il a approuvées dans ses rapports (voir la note 3 à la page 64).



Le Comité des comptes publics demande souvent aux ministères de lui soumettre des plans d'action et des rapports d'étape sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans nos rapports. Nous croyons qu'il s'agit aussi d'un bon indicateur de l'appui dont bénéficient nos travaux.

La mise en œuvre de nos recommandations

Notre résultat à moyen terme

Les organisations que nous vérifions mettent en œuvre nos recommandations.

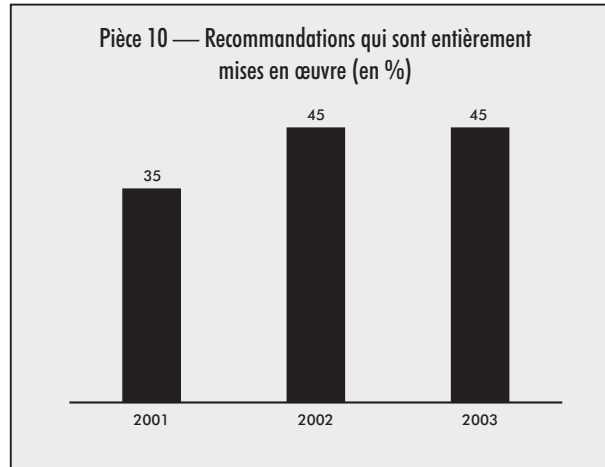
Notre réalisation

Les ministères et les organismes ont pleinement mis en œuvre 45 p. 100 de nos recommandations de 1999.

À la fin de 2003, 45 p. 100 de nos recommandations de 1999 avaient été pleinement mises en œuvre et 16 p. 100 l'avaient été dans une large mesure (voir la pièce 10). Nous avons évalué l'incidence que le Bureau avait eu sur la reddition de comptes au sein du gouvernement, sur ses activités et ses services en calculant le pourcentage de recommandations qui ont été mises en œuvre dans les quatre ans qui ont suivi leur publication. En 2002, nous avons modifié cet indicateur afin de mieux évaluer comment les ministères mettent en œuvre nos recommandations. En 2004, nous établirons une base de référence qui nous permettra de fixer un objectif (voir la note 4 à la page 64).

Les ministères et les organismes gouvernementaux sont en définitive responsables des mesures correctives à prendre et de l'amélioration des pratiques de gestion. Nous les invitons à appliquer nos recommandations et nous surveillons leurs progrès à cet égard.

Le pourcentage des recommandations qui étaient entièrement mises en œuvre en 2003 est identique à celui de 2002. Selon l'*Examen par un comité international de pairs des pratiques de vérification de la gestion*, le Bureau pourrait améliorer ses pratiques en formulant des recommandations plus ciblées et proactives. Nous avons un plan d'action à cet égard et nous nous employons à accroître la proportion de nos recommandations qui sont complètement mises en œuvre. Notre plan d'action prévoit une nouvelle



méthode d'élaboration et de rédaction des recommandations. Nous trouvons aussi encourageant le récent sondage effectué auprès des organismes que nous vérifions. En effet, la majorité des organismes sondés ont déclaré qu'ils comptaient donner suite à nos recommandations.

Progrès en faveur du développement durable

Notre résultat à moyen terme

Les organisations que nous vérifions ont respecté les engagements pris dans leur stratégie de développement durable.

Notre réalisation

Nous avons fait rapport sur la mesure dans laquelle les ministères respectent les engagements pris dans leur stratégie de développement durable.

Vingt-cinq ministères et organismes sont tenus de préparer des stratégies de développement durable et de les mettre à jour tous les trois ans. Nous avons publié *Les stratégies de développement durable — Des résultats positifs à obtenir*. Ce document explique les attentes de la commissaire pour la troisième série de stratégies de développement durable. Le Comité de coordination de l'environnement et du développement durable a appuyé ces attentes et il a encouragé tous les ministères à les respecter lors de la préparation de leur stratégie. Ces stratégies ont été déposées au Parlement en février 2004.

Dans le chapitre 3 du Rapport de la commissaire de 2003, *Les stratégies de développement durable : études de cas*, nous avons mesuré les progrès accomplis par quatre ministères en vue de donner suite à certains engagements pris dans leur stratégie de développement durable. La vérification a révélé qu'il fallait un plus grand leadership et des efforts accrus pour favoriser le développement durable au Canada. Au cours des audiences parlementaires qui ont porté sur ce chapitre, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a posé des questions aux représentants de Développement des ressources humaines Canada sur les progrès réalisés par le ministère dans la mise en œuvre de sa stratégie, notamment sur les recherches portant sur les répercussions de l'Accord de Kyoto sur le marché du travail et la promotion de « l'emploi vert » au Canada.

La perception qu'ont les organisations vérifiées de notre rendement

Notre résultat à court terme

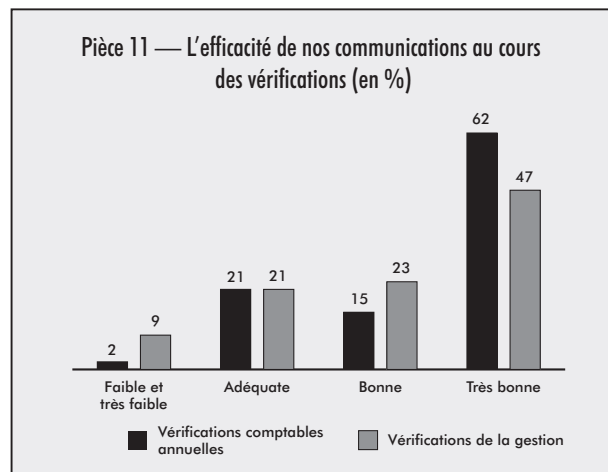
Les organisations fédérales et territoriales trouvent nos travaux utiles.

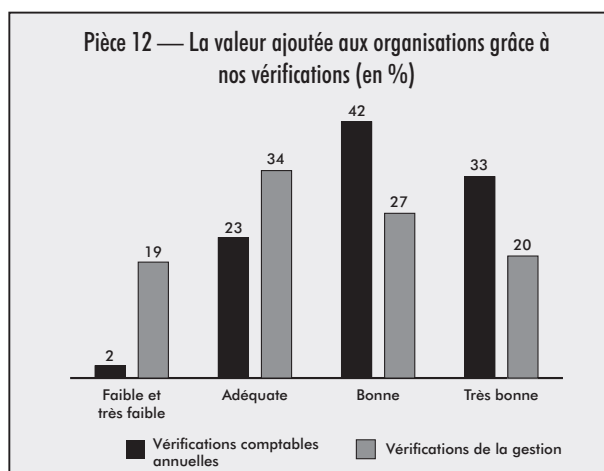
Nos réalisations

- Soixante-dix-sept pour cent des directeurs financiers et des présidents des comités de vérification ont jugé que les communications que nous avons faites lors du processus annuel de vérification comptable étaient bonnes ou très bonnes.
- Soixante-dix pour cent des sous-ministres (ou leurs homologues) ont jugé que les communications que nous avons faites au cours du processus de vérification de la gestion étaient bonnes ou très bonnes.
- Les directeurs financiers et les présidents des comités de vérification ont trouvé que 75 p. 100 de nos vérifications comptables annuelles étaient bonnes ou très bonnes pour ajouter de la valeur à leur organisation.
- Les sous-ministres (ou leurs homologues) ont trouvé que 47 p. 100 de nos vérifications de la gestion étaient bonnes ou très bonnes pour ajouter de la valeur à leur organisation.

En 2003, les sondages sur notre rendement que nous envoyons tous les ans aux organisations ont été modifiés et élargis afin qu'ils s'appliquent à tous les produits de vérification. Nous nous servirons des résultats des sondages de 2003 à titre de repères pour suivre l'évolution de notre rendement. Outre les données quantitatives, les sondages procurent des données qualitatives qui aident les équipes de vérification à améliorer leurs travaux (voir la note 5 à la page 64).

Comme le montrent les pièces 11 et 12, les vérifications de la gestion ont obtenu de moins bons résultats que les vérifications comptables. Ces données ne sont que des repères. Nous allons effectuer un sondage tous les deux ans pour nos vérifications comptables et tous les ans pour nos vérifications de la gestion. Dans l'ensemble, la majorité des organisations vérifiées sont satisfaites de notre rendement. Nous prenons des mesures pour apporter les améliorations proposées par les organisations.





Nous continuons également à recueillir des données sur notre rendement lors de l'exécution d'exams spéciaux des sociétés d'État et de la vérification des états financiers sommaires du gouvernement. Cela nous permettra d'évaluer, avec le temps, notre rendement et d'établir des objectifs de rendement.

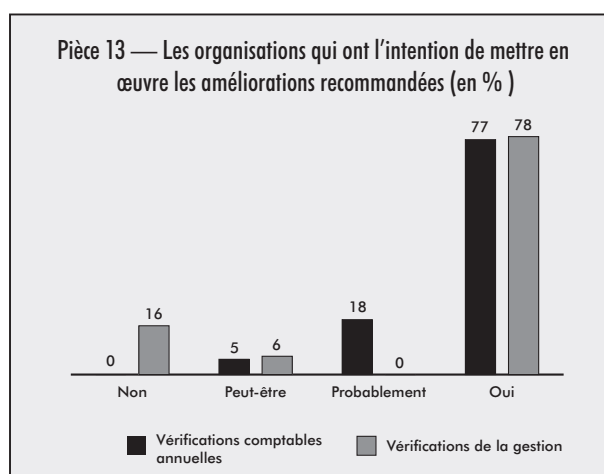
Notre résultat à court terme

Les organisations vérifiées acceptent nos constatations et nos recommandations.

Notre réalisation

Soixante-dix-huit pour cent des organisations que nous avons vérifiées comptent donner suite à nos recommandations.

La majorité des organisations vérifiées prévoient donner suite à nos recommandations (voir la pièce 13). Cela a été confirmé dans notre rapport *Le Point* de mai 2003; la vérificatrice générale a conclu que le Bureau était satisfait des progrès constatés dans quatre des six vérifications de suivi effectuées.



Communiquer notre message aux médias et au public

Notre analyse de la couverture médiatique en 2003-2004 indique que nos messages ont été très bien compris par les médias et qu'ils sont communiqués fidèlement, à quelques exceptions près. Les messages contenus dans les cinq rapports de la vérificatrice générale et dans le rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable ont été communiqués avec clarté et efficacité aux médias.

La couverture médiatique tend aussi à susciter l'intérêt des Canadiens pour nos travaux. Cela est devenu très évident à la suite de dépôt du Rapport de novembre, qui a entraîné un nombre anormalement élevé de demandes de renseignements du public. En 2003-2004, le Bureau a reçu environ 2 077 demandes de renseignements du public, dont 330 pour la commissaire à l'environnement et au développement durable, ce qui représente une hausse substantielle par rapport aux années précédentes.

Dans le souci de mieux informer les Canadiens sur le rôle et les travaux du Bureau, beaucoup d'employés du Bureau, notamment la Vérificatrice générale et la Commissaire à l'environnement et au développement durable, ont prononcé des allocutions aux quatre coins du pays. En 2003-2004, la Vérificatrice générale a prononcé 29 discours, la Commissaire en a prononcé 16 et les vérificateurs généraux adjoints en ont donné 6. Ensemble, ils ont rejoint directement quelque 8 000 Canadiens. Les allocutions permettent au Bureau de renforcer ses relations avec les parties intéressées par son travail et d'établir des liens entre ses constatations et des thèmes généraux comme la reddition de comptes et la gestion de l'information financière.

Nous travaillons en collaboration avec les vérificateurs législatifs, les gouvernements et les organisations professionnelles.

Gouvernements territoriaux

Nous travaillons en collaboration avec les gouvernements territoriaux sur un large éventail de questions et d'initiatives qui visent à améliorer la reddition de comptes et la gestion dans le secteur public. Au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, nous collaborons avec les fonctionnaires et les gestionnaires des sociétés d'État pour régler des questions d'intérêt mutuel, améliorer les systèmes et les processus ainsi que la reddition de comptes. Nos rapports qui sont déposés devant les assemblées législatives du Nord sont disponibles sur notre site Web.

Vérificateurs législatifs et organisations professionnelles

Nos employés œuvrent au sein de nombreuses organisations professionnelles qui contribuent à l'amélioration de la vérification législative, notamment la Société canadienne d'évaluation, l'Institut d'administration publique du Canada, l'Institut Canadien des Comptables Agréés, la CCAF-FCVI inc., l'Institut de la gestion financière, l'Institute of Internal Auditors. Nous participons aussi aux travaux du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies.

À titre de membre d'organisations internationales, le Bureau participe aux efforts visant à renforcer la vérification législative et ses institutions de par le monde. Nous nous employons aussi à renforcer les pratiques de notre Bureau dans le secteur de la vérification législative, grâce aux relations que nous entretenons avec d'autres institutions supérieures de contrôle et organisations internationales qui se consacrent à la comptabilité, à la vérification publique et à la reddition de comptes dans le secteur public. Les principaux acteurs dans l'établissement des normes internationales sont des organisations comme la Fédération internationale des comptables et l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI).

INTOSAI. Le Bureau participe activement aux travaux de l'INTOSAI. La Vérificatrice générale préside le Groupe de travail sur la vérification environnementale (GTVE) et la Commissaire à l'environnement et au développement durable en est la présidente adjointe. Ensemble, elles donnent l'impulsion aux efforts du Groupe de travail. Le Groupe aide 185 bureaux de vérification à mieux comprendre les questions liées à la vérification environnementale et les encourage à favoriser la protection de l'environnement et le développement durable dans le cadre de leurs missions de vérification.

En 2004, le GTVE a réaménagé son site Web et préparé, en collaboration avec l'Initiative de développement de l'INTOSAI, une formation sur la vérification environnementale. Cette formation a été donnée en Asie et en Afrique. Le Groupe de travail a aussi produit deux documents : *Auditing Water Issues : Experience of Supreme Audit Institutions* et *Towards Auditing Waste Management*.

La Vérificatrice générale préside également la Sous-commission pour l'indépendance des institutions supérieures de contrôle (ISC) de la Commission des normes de contrôle de l'INTOSAI. Au cours des dernières années, la Sous-commission a élaboré des dispositions relatives à l'application des huit principes de base de l'indépendance des ISC. En 2003, la Sous-commission a mené un sondage auprès des ISC en vue de mesurer si elles étaient en mesure de respecter les principes de base de

l'indépendance. La Sous-commission a aussi comparé les lignes directrices sur l'indépendance présentées dans le Code de déontologie et Normes de contrôle de l'INTOSAI avec les principes sur l'indépendance de la Fédération internationale des comptables. En avril 2004, la vérificatrice générale a présenté ses travaux lors d'un atelier sur l'indépendance des ISC de l'ONU et de l'INTOSAI qui a eu lieu à Vienne.

Au cours des dernières années, nous avons apporté notre concours à la Chambre des comptes de la Russie, en vue de renforcer ses moyens d'effectuer des vérifications de gestion. Nous avons aussi participé à un projet visant à renforcer les moyens de vérification dont disposent les pays francophones qui sont membres de l'Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Par ailleurs, nous venons d'adopter un cadre stratégique et une stratégie triennale pour nos efforts sur la scène internationale.

CCVL. Le Bureau est membre du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL), qui est composé des dix vérificateurs législatifs provinciaux, de la vérificatrice générale du Canada et d'un membre associé, soit le vérificateur général des Bermudes. Nous faisons partie de sept comités et groupes de travail du CCVL.

En collaboration avec nos homologues provinciaux, nous planifions deux vérifications conjointes dans le secteur de la santé :

- La première vérification portera sur les rapports sur les indicateurs de santé qui seront publiés par les gouvernement fédéral, provinciaux et territoriaux en novembre 2004.
- La seconde est axée sur des programmes gouvernementaux d'assurance-médicaments à l'échelon fédéral et dans sept provinces. Le rapport sera présenté au cours de l'année qui vient.

Nous collaborons en outre avec les vérificateurs généraux du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique dans le cadre d'une vérification conjointe sur les stocks de saumon, son habitat et son élevage, dont le rapport sera présenté en octobre 2004. Les trois vérificateurs vont présenter des rapports distincts sur leurs constatations.

Programme international de stages

Au cours des trois prochaines années, le Bureau va collaborer avec la CCAF-FCVI inc. et l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en vue d'améliorer son Programme international de stages. Le Programme international d'aide aux bureaux de vérification de la CCAF-FCVI inc. (Programme international de stages) a été mis sur pied en 1980 pour renforcer la vérification de gestion au sein des bureaux de vérification nationaux. Financé par l'ACDI, ce programme permet à des vérificateurs de bureaux nationaux de venir au Canada pour suivre une formation de neuf mois en vue de se familiariser avec les techniques de vérification de gestion, la reddition de comptes, la saine gestion et la gouvernance. La formation est donnée par notre Bureau et le Bureau du vérificateur général du Québec. Plus de 140 boursiers de 49 pays en développement ont déjà obtenu le diplôme attribué par ce programme.

Nous assurons un milieu de travail respectueux où notre main-d'œuvre diversifiée peut réaliser son plein potentiel et rechercher l'excellence.

Des professionnels

En tant qu'organisation qui vérifie la plupart des activités gouvernementales, le Bureau a besoin d'employés qui ont fait des études supérieures dans diverses disciplines - comptabilité, statistique, économie, génie, droit, sciences sociales et environnementales, administration publique, ressources humaines et technologies de l'information. Ces employés représentent 70 p. 100 du personnel travaillant dans nos bureaux d'Ottawa, de Vancouver, d'Edmonton, de Montréal et d'Halifax. En outre, nos professionnels de la vérification sont appuyés par le groupe des services à la vérification qui est formé de professionnels spécialisés dans les domaines suivants : technologies de l'information, ressources humaines, gestion des connaissances, communications, finances et administration. L'un des plus grands facteurs de risque pour le Bureau est de ne pas avoir suffisamment d'employés possédant les compétences requises pour exercer son mandat.

Des employés satisfaits

Accroître le taux de satisfaction des employés en améliorant le milieu de travail et la délégation de pouvoirs pour tous les employés est prioritaire pour le Bureau. En 2003-2004, le taux de rotation du personnel a été de 10 p. 100, contre 15 p. 100 en 2002-2003 et 17 p. 100 en 2001-2002. En 2004, nous avons effectué un sondage auprès de notre personnel pour évaluer notre rendement à cet égard. Nous avons constaté ce qui suit :

- Nos employés sont très satisfaits. Cela est attribuable à la capacité de Bureau de leur offrir un travail utile, des défis professionnels, des récompenses concrètes et une bonne rétroaction.
- La délégation des pouvoirs s'est améliorée pour tous les employés à tous les échelons de notre organisation.
- Soixante-dix pour cent des employés estiment que le BVG est l'une des meilleures organisations où travailler.
- Soixante-dix pour cent du personnel est d'avis que le Bureau offre la possibilité de faire de nouveaux apprentissages.
- Quatre-vingt-huit pour cent des employés sont fiers de travailler au BVG.
- Les employés restent préoccupés par les possibilités de promotion. Même s'il y a eu progrès, nous continuons à rechercher des solutions à ce problème.

Les résultats du sondage seront analysés par un comité d'employés au cours de l'été 2004 (voir la note 6 à la page 65).

Équité en matière d'emploi

En 2003-2004, le Bureau a procédé à la révision de son Code des valeurs, d'éthique et de conduite professionnelle, qui propose des directives en matière de conflits d'intérêts, des mesures d'observation concernant l'après-mandat ainsi que des pistes de solution lorsqu'il existe des différends. Notre code se fonde sur le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique du Conseil du Trésor.

La Commission canadienne des droits de la personne a vérifié le Bureau au cours de l'année. Elle a constaté que le Bureau se conformait aux lois dans les 12 secteurs qu'elle vérifie. En outre, nous avons mis en œuvre notre politique sur l'équité en matière d'emploi et sur l'adaptation du milieu de travail.

Les langues officielles

Pour usage interne et dans le souci de respecter nos engagements à cet égard, nous évaluons la maîtrise de la langue seconde de nos cadres. Quarante-deux pour cent des vérificateurs généraux adjoints et des directeurs principaux ont satisfait aux exigences linguistiques récemment définies dans notre Politique sur les langues officielles ou les ont dépassées. Soixante pour cent de nos directeurs ont satisfait à ces exigences ou les ont dépassées (voir la note 7 à la page 65).

Nous avons consacré environ 450 000 \$ à la formation linguistique en 2003-2004, contre 275 000 \$ en 2002-2003. Ces dépenses englobent les cours d'immersion destinés aux cadres, les classes en soirée pour le personnel, les professeurs sur place (qui sont à contrat), les logiciels de formation linguistique et les journaux. Ces dépenses n'englobent pas les coûts salariaux pour le personnel qui suit une formation.

Notre but est que tous nos vérificateurs généraux adjoints et directeurs principaux et 70 p. 100 de nos directeurs respectent ou dépassent nos exigences linguistiques d'ici à mars 2007.

Travailler efficacement

En 2003-2004, nous avons amélioré l'affectation et la réaffectation de nos ressources. Cela a permis de mieux planifier et administrer nos vérifications et d'accroître l'efficacité et l'incidence de nos travaux. Il nous reste toutefois des choses à faire dans ce domaine.

Gestion des connaissances. Le Bureau continue de faire des progrès en ce qui a trait aux initiatives destinées à améliorer la gestion des connaissances. Ainsi, nous nous attendons à ce que notre personnel dispose des savoirs et des outils dont il a besoin pour travailler, et ce dans les meilleurs délais. Notre site Intranet est devenu l'outil par excellence pour diffuser les méthodes, les ressources et les outils de recherche et l'information sur les organisations que nous vérifions.

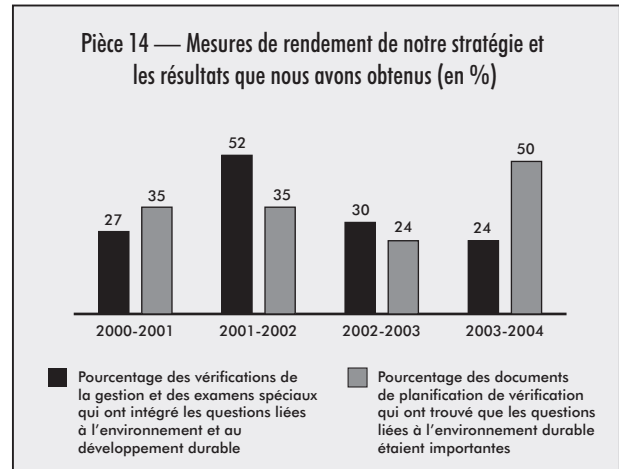
Notre Centre des connaissances (bibliothèque et service des dossiers) répond aux besoins du Bureau en matière de recherche documentaire. Il répond à plus de 3 000 demandes et administre plus de 19 000 ouvrages, journaux et ressources électroniques. Le Centre a commencé à traiter et à archiver les documents électroniques.

En 2003, l'Équipe de gestion des connaissances a été chargée de la mise en œuvre de la Politique sur la gestion de l'information gouvernementale et de la gestion du contenu de nos sites Web et Intranet. Nous avons réaménagé notre site Web afin de respecter les normes en vigueur dans l'administration publique fédérale et nous mettrons progressivement la Politique en œuvre, sur une période de trois ans.

Plusieurs ministères, bureaux de vérification et organisations professionnelles s'intéressent à nos travaux sur la gestion des connaissances et nous avons fait connaître notre expérience dans ce domaine dans le cadre d'exposés.

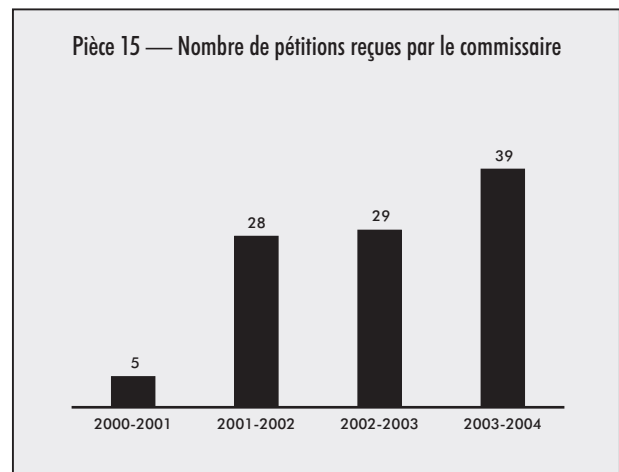
Stratégie de développement durable. Depuis 1997, le Bureau prépare volontairement une stratégie de développement durable. Notre stratégie de 2004-2006 met l'accent sur la prise en compte des répercussions sur l'environnement des activités du gouvernement fédéral au moment de la planification et de l'exécution de nos travaux de vérification et de la préparation de nos rapports. Cet objectif n'est pas nouveau, mais nous comptons fournir à nos vérificateurs de meilleurs outils pour faire leur travail.

La pièce 14 énumère les mesures de rendement qui sont présentées dans notre stratégie et les résultats que nous avons obtenus. Il n'y a pas de lien entre les deux mesures; l'une concerne les vérifications présentées au cours d'un exercice donné, l'autre les documents de planification. Dans notre stratégie de 2004-2006, nous avons eu recours à une méthode plus structurée pour évaluer les risques environnementaux et nous avons modifié nos indicateurs et nos mesures en conséquence. On peut trouver un complément d'information sur notre stratégie sur notre site Web.



Coordination du processus des pétitions

environnementales. En 2003-2004, la commissaire a reçu 39 pétitions environnementales (voir la pièce 15). Ce processus permet aux Canadiens d'exprimer leurs préoccupations aux ministres et aux ministères fédéraux concernant des questions environnementales et d'obtenir une réponse à ce sujet. Les pétitions concernaient des dossiers comme les espèces menacées d'extinction, les sites fédéraux et les ports contaminés (notamment les anciens sites d'entraînement militaires), l'environnement et les échanges commerciaux, les effets des céréales transgéniques sur les sols, les déchets radioactifs, les espèces envahissantes, la responsabilité nucléaire et les mouvements transfrontaliers des déchets dangereux.



Nous avons vérifié les réponses ministérielles données à quatre pétitions pour évaluer si les ministères respectaient les engagements donnés aux pétitionnaires. Notre vérification a aussi soulevé des questions d'ordre plus général à l'intention des parlementaires. Ainsi, la première pétition qui a fait l'objet d'une audience parlementaire concernait la réglementation sur le trichloroéthylène (TCE) et les lignes directrices sur la qualité de l'eau. Au cours de cette audience, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a demandé au ministre de la Santé d'expliquer les retards prolongés dans la révision des lignes directrices sur l'eau potable qui concernaient les substances toxiques comme le TCE. Le Comité sénatorial permanent des Pêches et Océans, dans son rapport intérimaire de novembre 2003, a décrit la façon dont les préoccupations relatives à

l'environnement et à l'habitat du poisson peuvent être exprimées au moyen du processus de pétitions en matière d'environnement. Il fait aussi remarquer que Pêches et Océans Canada demeure l'un des ministères qui reçoit le plus de pétitions.

Fonction de contrôleur. Dans le cadre de notre engagement continu à l'égard de l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur du gouvernement nous avons effectué, en 2003-2004, une évaluation de la capacité de contrôleur. Les résultats de cette évaluation et le plan d'action connexe sont présentés sur notre site Web, sous « À propos du Bureau ».

Cette évaluation nous a permis de cerner des secteurs où nous pouvons améliorer nos pratiques de gestion et de contrôle. L'évaluation de la capacité a confirmé que le Bureau :

- cultive un environnement favorisant une gestion et un contrôle financiers efficaces;
- a développé, avec le temps, un solide modèle de gestion de la qualité;
- encourage l'amélioration continue et l'examen externe de ses pratiques et processus.

Le Bureau a établi un plan d'action triennal en vue de mettre en œuvre les améliorations possibles, déterminées dans le cadre de l'évaluation. En 2003, le Secrétariat du Conseil du Trésor a adopté le Cadre de responsabilisation de gestion. Le Cadre vise à réunir les principaux éléments de la fonction de contrôleur moderne, de la modernisation des ressources humaines, de l'amélioration des services et du Gouvernement en direct. Nous tiendrons compte du Cadre lorsque nous adapterons nos systèmes et pratiques de gestion.

Gestion du risque. Dans le cadre de notre initiative de modernisation de la fonction de contrôleur, nous intégrons un mode de gestion efficace du risque au processus de planification du Bureau. De nombreux éléments d'une gestion efficace du risque sont déjà en place; cependant, ces éléments doivent être gérés de manière systématique et intégrale.

Le Bureau améliore ses pratiques de gestion intégrée du risque en harmonisant ses systèmes et pratiques existants de détermination, d'évaluation et de communication des risques. Nous sommes en train de revoir le profil de risque du Bureau, d'établir un cadre, d'approuver une politique de gestion du risque et d'évaluer les risques cernés. D'ici à mars 2005, nous aurons établi des niveaux de tolérance au risque et mis en œuvre les plans de communication, de formation et de rapport à ce sujet.

Section IV — Rendement financier

Utilisation des crédits parlementaires

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Bureau a utilisé 71,8 millions de dollars des crédits parlementaires approuvés, qui totalisaient 74,4 millions de dollars. Ce dernier montant est composé de 66,5 millions de dollars provenant du *Budget principal des dépenses* et d'une somme additionnelle de 7,9 millions de dollars provenant du *Budget supplémentaire des dépenses*, d'ajustements et de transferts. De ces fonds supplémentaires :

- 3,5 millions de dollars ont servi à financer des travaux effectués à la suite des modifications apportées à nos responsabilités relatives aux vérifications législatives, des vérifications comptables, des dépenses de voyage et d'accueil et les coûts de communication directement liés à nos vérifications et à nos frais administratifs.
- 0,5 million de dollars ont été consacrés au réaménagement de nos bureaux à Ottawa.
- 3,9 millions de dollars provenant du *Budget supplémentaire des dépenses*, d'ajustements et de transferts comprennent des éléments plus réguliers, y compris le report de fonds et des ajustements salariaux.

En 2003-2004, le Bureau n'a pas utilisé 2,6 millions de dollars de ses crédits parlementaires approuvés. Nous avons reçu de nouveaux fonds au milieu de l'exercice et nous n'avons pas été en mesure de doter de nouveaux postes aussi rapidement que nous l'aurions souhaité. Nous avons donc dû reporter des travaux de vérification de la gestion qui étaient prévus, des évaluations de contrôles dans le cadre de la vérification des états financiers du gouvernement du Canada, et des investissements dans la formation et les méthodes de vérification.

À l'instar des ministères et des organismes fédéraux, le Bureau peut, sous réserve de l'autorisation du Parlement, reporter au prochain exercice jusqu'à cinq pour cent de son budget de fonctionnement (fondé sur les dépenses de programme du *Budget principal des dépenses*). Le montant réel qui a été reporté est fondé sur les fonds inutilisés et les prestations au titre des congés parentaux et des indemnités de départ versées au cours de l'exercice. En 2003-2004, le Bureau a demandé la permission de reporter la somme maximale permise, soit 2,9 millions de dollars.

Utilisation des équivalents temps plein

Le Bureau a utilisé 558 équivalents temps plein (ETP) en 2003-2004, ce qui représentait 96 p. 100 du budget, qui était de 580 ETP. Il s'agit d'une baisse de 7 ETP par rapport à l'exercice précédent. En 2002-2003, nous avons utilisé 565 ETP, soit 99 p. 100 de notre budget, qui était de 570 ETP. Les nouveaux fonds reçus en 2003-2004 nous ont permis d'augmenter le budget consacré aux ETP en vue de répondre aux exigences opérationnelles de base.

Au 31 mars 2004, le Bureau comptait 586 employés. L'embauche d'étudiants, le travail à temps partiel et le roulement du personnel expliquent la différence entre le nombre d'employés et le nombre d'ETP utilisés au cours de l'exercice.

Coût de fonctionnement

Au cours de l'exercice 2003-2004, le coût net de fonctionnement du Bureau s'est établi à 79,4 millions de dollars, comme l'indiquent nos états financiers vérifiés à la page 51. Cette augmentation de

1,1 million de dollars par rapport à 2002-2003 est attribuable surtout à une augmentation des salaires et des avantages sociaux d'environ 2,3 millions de dollars, qui a été compensée par des économies réalisées grâce aux 7 ETP en moins et à la baisse du nombre d'heures supplémentaires.

Les vérifications comptables annuelles des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres organisations (1,8 million de dollars) sont responsables de la plus forte augmentation de coût. Le coût des vérifications de la gestion a connu la deuxième plus forte augmentation (1,2 million de dollars), suivi des examens spéciaux des sociétés d'État (0,5 million de dollars). Les coûts liés à nos pratiques professionnelles (1,4 million de dollars) ont connu la baisse la plus importante, suivis des coûts au titre de la vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada (1,3 million de dollars).

La comparaison entre les dépenses prévues et les coûts réels est également importante. Pour préparer le *Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004*, nous nous sommes fondés sur des dépenses prévues de 74,3 millions de dollars. Après avoir préparé ce rapport, nous avons obtenu du Parlement l'autorisation de dépenser des fonds supplémentaires. Nous avons par la suite mis à jour notre budget pour qu'il reflète des dépenses prévues de 80 millions de dollars. Le plan de dépenses révisé figure dans notre *Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005*. Les écarts budgétaires présentés dans la présente section sont fondés sur le plan de dépenses révisé.

Le Bureau impute tous les coûts salariaux et professionnels directs, ainsi que les dépenses de voyage ou autres aux vérifications et aux projets de méthodes professionnelles auxquels ils se rattachent. Toutes les autres dépenses, y compris les services obtenus gratuitement, sont comptabilisées comme coûts directs et imputées aux vérifications et projets de méthodes professionnelles en fonction du nombre d'heures qui y sont directement consacrées.

L'examen par un comité international de pairs effectué en 2003-2004 de nos pratiques de vérification de gestion recommandait d'examiner le coût de chaque vérification grâce à une analyse plus poussée des coûts comparatifs et éventuellement des facteurs de coût de chacune des vérifications pour déterminer si les ressources qui leur sont allouées répondent bien aux besoins de la vérification. D'ici à mars 2005, nous allons perfectionner nos lignes directrices régissant la planification et la surveillance des vérifications de la gestion afin de prendre en compte le niveau d'effort normalement associé à chaque étape des vérifications, de communiquer ces nouvelles lignes directrices et d'améliorer nos processus d'approbation et de surveillance. Ces améliorations, conjuguées aux autres travaux prévus à l'appui de notre initiative stratégique visant à accroître l'efficacité de nos activités, devraient alléger le coût des vérifications individuelles et des projets de méthodes professionnelles, tout en maintenant la qualité de nos travaux.

Une analyse des écarts entre les coûts et les prévisions budgétaires par activité du Bureau est présentée ci-après. Les coûts réels sont ceux qui sont présentés dans nos états financiers vérifiés, à la page 51. Les tableaux 10 et 11 indiquent le coût de chacune des vérifications effectuées en 2003-2004 et des efforts de vérification par entité. Ces deux tableaux peuvent être consultés sur notre site Web.

Vérifications de la gestion et études

Budget	2003–2004	42,6 millions de dollars
Coûts réels	2003–2004	39,6 millions de dollars
Coûts réels	2002–2003	38,4 millions de dollars
Écart budgétaire — diminution		3,0 millions de dollars (7 %)
Écart entre les coûts — augmentation		1,2 million de dollars (3 %)

L'augmentation des coûts des vérifications de gestion et des études est en grande partie attribuable à la hausse des salaires et des coûts directs, qui a été compensée par la réduction du nombre d'heures imputées directement par les employés à ces vérifications. L'écart budgétaire est attribuable à une utilisation des heures de travail des employés plus basse que prévue et imputable en partie à une incapacité de doter des postes pour lesquels les fonds ont été reçus au milieu de l'exercice et au fait que les pratiques de vérification comptable ont exigé plus d'efforts.

La plupart des vérifications de la gestion sont réalisées sur deux exercices. Cela nous oblige donc à gérer les budgets également sur deux exercices. En 2003–2004, nous avons publié :

- 26 chapitres, au coût moyen de 1,1 million de dollars chacun, contre 21 chapitres en 2002–2003, au coût moyen de 1 million de dollars chacun;
- 6 chapitres pour le rapport *Le Point*, au coût moyen de 600 000 \$ chacun, contre 5 en 2002–2003, au coût moyen de 500 000 \$ chacun.

Des budgets sont établis pour les heures et les coûts prévus. Nous gérons ces coûts à l'échelle du Bureau et pour chaque vérification. Les heures consacrées à chacune des vérifications sont celles qui influent le plus sur nos coûts réels.

Au terme de la phase de planification d'une vérification, nous établissons un budget après avoir recueilli l'avis d'un comité consultatif sur les objectifs de la vérification, la méthode générale pour recueillir les éléments probants et les questions qui sont importantes et sur lesquelles nous prévoyons faire rapport. Les heures qui sont réellement consacrées à la vérification peuvent excéder le budget pour diverses raisons. Ainsi, au cours de la phase de l'examen, nous pouvons décider d'élargir l'étendue des travaux de vérification ou nos procédés de vérification peuvent prendre plus de temps que prévu. Des heures supplémentaires sont peut-être nécessaires pour discuter d'une ébauche de rapport et obtenir des commentaires auprès de l'organisation ou des organisations qui sont vérifiées.

Le roulement de personnel au cours d'une partie de nos vérifications est inévitable, et nous essayons de minimiser son incidence en utilisant une méthode commune de vérification de la gestion. Pour assurer la qualité des vérifications et le respect des normes professionnelles, les membres des équipes de vérification doivent en outre posséder ensemble une connaissance suffisante du sujet traité afin de pouvoir satisfaire aux exigences des vérifications. Les augmentations des coûts en raison du roulement de personnel sont en grande partie attribuables au temps d'apprentissage nécessaire aux nouveaux employés.

L'accroissement des coûts peut aussi être le fait de facteurs externes qui influent sur les activités des organisations vérifiées.

Vérifications comptables annuelles des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations

	2003-04	2002-03
Budget (en millions de dollars)	19,1	18,5
Coûts réels		
Sociétés d'État	8,2	8,3
Autres sociétés et organisations	7,3	6,3
Organisations territoriales	4,9	4,9
Organisations internationales	2,0	1,1
Total des coûts réels (en millions de dollars)	22,4	20,6
Écart budgétaire — augmentation	3,3 (17 %)	
Écart entre les coûts — augmentation	1,8 (9 %)	

Les coûts liés à la vérification comptable annuelle des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations ont augmenté en raison de la mise en œuvre de notre projet de perfectionnement des pratiques de vérification, de nouveaux travaux de vérification de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, de la vérification d'organisations internationales, de nouvelles normes professionnelles et de questions de vérification imprévues. L'écart budgétaire est aussi attribuable à l'augmentation des salaires et des coûts directs.

Projet de perfectionnement des pratiques de vérification. En 2003–2004, le Bureau a achevé la mise en œuvre de nouveaux outils et d'une nouvelle méthode pour presque toutes nos vérifications annuelles des sociétés d'État et des autres entités. La nouvelle méthode de vérification est davantage axée sur les risques et les procédés de vérification visent les secteurs qui présentent les risques les plus élevés et qui sont les plus importants. Elle encourage aussi les vérificateurs à faire davantage confiance aux contrôles internes des systèmes et des pratiques de l'entité vérifiée. La mise en œuvre de cette méthode devrait accroître l'efficacité et l'efficacite du processus de vérification. Souvent, les heures qui sont nécessaires pour évaluer les contrôles au sein des entités ont excédé les heures prévues, ce qui a fait augmenter le temps consacré aux vérifications comptables. Dans le cadre de l'évaluation de ces contrôles, nous recensons les faiblesses dans les contrôles et les portons à l'attention de la direction en recommandant des améliorations. Au fur et à mesure que ces améliorations sont apportées, nous continuons à prévoir que nous pourrions accorder une plus grande confiance aux contrôles.

Nous avons commencé la mise en œuvre de cette méthode il y a trois ans. Notre objectif est de réduire de 15 p. 100 le nombre d'heures consacrées à ces vérifications d'ici à la fin de 2004–2005. Nous ne progressons pas aussi rapidement que prévu. Le Bureau demeure cependant attaché à respecter son objectif de réduire les travaux de vérification dans les secteurs qui présentent des risques moins élevés et d'adopter des processus de vérification plus efficaces. Cela doit évidemment être fait dans le contexte des normes professionnelles. Au cours des dernières années, le nombre et la complexité des normes professionnelles ont augmenté. Cela nous a forcés à élargir les procédés de vérification ou à en instaurer de nouveaux.

Agence des douanes et du revenu du Canada. L'augmentation du coût des vérifications comptables d'autres entités ou organisations est le fait surtout de la vérification des états financiers de l'Agence. Dans le cadre du Budget de 2003, le gouvernement s'était engagé à présenter ses résultats financiers, y compris ses revenus fiscaux, selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale, dès 2002-2003. En outre, le gouvernement a décidé de présenter les données correspondantes au 31 mars 2002 selon cette même méthode. Nous avons donc dû effectuer des travaux de vérification supplémentaires à l'Agence en 2003-2004.

Organisations internationales. Le Bureau est chargé de vérifier deux organisations internationales – l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Ces vérifications sont effectuées selon une formule de recouvrement des coûts et nous équilibrons les efforts que nous déployons pour les vérifications comptables avec les travaux de vérification de la gestion que nous effectuons pour ces organisations. En 2003–2004, le coût des vérifications comptables de l'OACI et de l'UNESCO a augmenté en raison surtout de la nature cyclique de la vérification de l'UNESCO (vérification biennale), du temps qu'il a fallu pour traiter les questions de vérification, et de la mise en œuvre des nouveaux outils et de la nouvelle méthode de vérification, qui devraient, au fil des ans, accroître l'efficacité des vérifications.

Nouvelles normes professionnelles. Au cours de la dernière année, un certain nombre de nouvelles normes comptables et de vérification ont été adoptées. Ces normes imposent aux entités que nous vérifions de nouvelles obligations relatives à l'information à fournir et à la présentation de l'information, ce qui alourdit nos responsabilités à titre de vérificateur. Bon nombre de ces nouvelles obligations ont été imposées à la suite d'inquiétudes soulevées à propos de l'information financière communiquée par les entreprises et d'une série de faillites d'entreprises aux États-Unis. Les nouvelles normes comptables ayant eu la plus grande incidence sur nos travaux concernent surtout la comptabilisation des instruments financiers, des instruments dérivés et des garanties. Notre responsabilité à titre de vérificateur s'est élargie dans ces secteurs complexes et d'autres, comme les autres documents publics qui contiennent les états financiers que nous vérifions. Notre méthode de vérification doit tenir compte de chaque nouvelle norme importante.

Vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada

Budget	2003–2004	5,1 millions de dollars
Coûts réels	2003–2004	4,4 millions de dollars
Coûts réels	2002–2003	5,7 millions de dollars
Écart budgétaire — diminution		0,7 million de dollars (14 %)
Écart entre les coûts — diminution		1,3 million de dollars (23 %)

La réduction du nombre d'heures consacrées à la vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada a plus que compensé l'accroissement des salaires et des coûts directs, ce qui s'est traduit par une baisse générale de 1,3 million de dollars. Les coûts réels en 2003–2004 sont davantage analogues à ceux de 2001–2002 — il y a deux exercices — qui étaient de 4,6 millions de dollars. Les coûts de 2002–2003 étaient anormalement élevés en raison de la mise en œuvre de la Stratégie d'information financière (SIF), qui obligeait les ministères et organismes à mettre en œuvre les nouvelles conventions comptables concernant les stocks, les immobilisations, les passifs

environnementaux et d'autres éléments. Cela a entraîné un surcroît de travail pour nous en 2002–2003, notamment l'examen de plus de 40 milliards de dollars de nouvelles immobilisations comptabilisées et de 40 milliards de dollars de passifs nouvellement comptabilisés.

Nous avons aussi allégé nos coûts en 2003–2004 en adoptant une nouvelle méthode pour vérifier certains ministères. En effet, nous avons adopté une stratégie de vérification par rotation. C'est ainsi que, pour certains ministères, nous effectuons des travaux de planification et vérifions en profondeur seulement les secteurs qui présentent les risques les plus élevés — et nous effectuons une vérification plus poussée tous les trois ans, par rotation.

Nous aurions souhaité effectuer des travaux d'évaluation supplémentaires des contrôles financiers des systèmes de comptabilité et d'information de gestion ministériels qui ont été mis en œuvre dans le cadre de la SIF, mais nous avons dû en reporter une partie à 2004-2005 en raison d'un manque de ressources.

Activités de surveillance du développement durable et pétitions en matière d'environnement

Budget	2003–2004	3,1 millions de dollars
Coûts réels	2003–2004	2,6 millions de dollars
Coûts réels	2002–2003	2,7 millions de dollars
Écart budgétaire — diminution		0,5 million de dollars (16 %)
Écart entre les coûts — diminution		0,1 million de dollars (4 %)

Les dépenses engagées au titre des activités de surveillance du développement durable et des pétitions en matière d'environnement comprennent les coûts liés à la vérification des stratégies de développement durable et les coûts de coordination du processus de pétitions, de surveillance des réponses et de vérification des mesures prises par les ministères pour donner suite aux engagements pris à l'égard des pétitionnaires. Les résultats des travaux relatifs aux pétitions sont communiqués tous les ans dans le Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable.

En 2003–2004, le nombre de pétitions reçues est passé de 29 à 39 et nous avons amélioré notre façon de faire pour nous assurer encore plus de répondre sans restrictions aux questions des pétitionnaires. Nous avons donc consacré plus de temps à ces secteurs par rapport à 2002-2003, ce qui a été compensé par la réduction du nombre d'heures qui ont été consacrées à la production des chapitres sur les pétitions et les stratégies de développement durable.

Examens spéciaux des sociétés d'État

Budget	2003–2004	4,2 millions de dollars
Coûts réels	2003–2004	4,3 millions de dollars
Coûts réels	2002–2003	3,8 millions de dollars
Écart budgétaire — augmentation		0,1 million de dollars (2 %)
Écart entre les coûts — augmentation		0,5 million de dollars (13 %)

Les sociétés d'État sont tenues de faire l'objet d'un examen spécial au moins une fois tous les cinq ans. Nous effectuons environ 45 examens en cinq ans. Les coûts varient en fonction du nombre d'examens en cours dans un exercice donné et de la nature, de la taille, de la complexité des sociétés examinées et du risque qu'elles présentent. En 2003-2004, nous avons mené 17 examens spéciaux, contre 12 en 2002-2003. Cet alourdissement de notre charge de travail, associé à une augmentation des salaires et des coûts directs, s'est traduit par une augmentation des coûts pour 2003-2004 par rapport à l'exercice précédent.

Nous avons achevé 7 examens spéciaux en 2003–2004, contre 5 en 2002–2003. Les examens spéciaux achevés en 2003–2004 sont présentés dans le tableau 10 du présent rapport. Ce tableau est disponible sur notre site Web.

Évaluations des rapports sur le rendement des agences

Budget	2003–2004	1,1 million de dollars
Coûts réels	2003–2004	1,0 million de dollars
Coûts réels	2002–2003	0,9 million de dollars
Écart budgétaire — diminution		0,1 million de dollars (9 %)
Écart entre les coûts — augmentation		0,1 million de dollars (11 %)

Trois agences du gouvernement – l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'Agence des douanes et du revenu du Canada et l'Agence Parcs Canada – sont tenues de produire des rapports annuels présentant de l'information sur leur rendement. Le Bureau est tenu, en vertu de la loi, d'évaluer la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement contenue dans ces rapports. Les coûts associés à ces vérifications ont augmenté en raison de l'accroissement des salaires et des frais généraux et de la nécessité de faire appel au personnel le plus expérimenté du Bureau pour effectuer ces travaux.

Méthodes professionnelles

Budget	2003–2004	5,8 millions de dollars
Coûts réels	2003–2004	6,0 millions de dollars
Coûts réels	2002–2003	7,4 millions de dollars
Écart budgétaire — augmentation		0,2 million de dollars (3 %)
Écart entre les coûts — diminution		1,4 million de dollars (19 %)

En 2003–2004, nos coûts dans ce secteur ont diminué de 1,4 million de dollars par rapport à 2002–2003. La note 8 des états financiers vérifiés (page 59) donne un état ventilé des charges par type pour 2003-2004, et les chiffres correspondants pour 2002-2003.

La baisse des dépenses dans ce secteur est surtout liée aux méthodes utilisées et à la gestion des connaissances. En 2002–2003, nous avons terminé la mise en œuvre de nouveaux outils et d'une nouvelle méthode pour nos vérifications comptables dans le cadre de notre projet de perfectionnement des pratiques de vérification. Nous avons aussi réduit modestement nos investissements en faveur de projets de méthodes de vérification de la gestion et d'examen spécial. Cela est attribuable au report de projets de méthodes en raison du manque de ressources.

Les coûts liés aux activités internationales ont augmenté en raison de la hausse prévue des travaux effectués pour donner suite aux engagements pris dans nos fonctions à la présidence et au secrétariat du Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI).

Réaménagement des locaux

De concert avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), nous avons achevé le réaménagement des locaux des employés du bureau d'Ottawa. Les travaux de rénovation ont commencé en janvier 2002. Comme prévu, nous avons dépensé 2 millions de dollars supplémentaires pour le mobilier et le matériel en 2003-2004, ce qui a fait passer les coûts réels totaux à 4,2 millions de dollars. Par conséquent, pour la durée du projet de réaménagement des locaux, nous avons dépassé les coûts prévus pour le mobilier et le matériel de 0,7 million de dollars. L'augmentation des coûts est attribuable à une sous-estimation des coûts réels, aux changements apportés pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'employés du Bureau et aux améliorations jugées nécessaires au fur et à mesure que les travaux de construction progressaient. Les coûts d'acquisition du mobilier et du matériel sont capitalisés dans nos états financiers selon les principes comptables généralement reconnus.

Tableaux financiers

Tableau 1 Sommaire des crédits parlementaires approuvés (millions de \$)

Besoins financiers par autorisation		2003–04			
Crédit		Total du Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
Vérification législative					
20	Dépenses de fonctionnement	57,8	57,8	66,2	63,6
20	Subventions et contributions	0,4	0,4	0,4	0,4
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8,3	8,3	7,8	7,8
Total		66,5	66,5	74,4	71,8

Les autorisations totales de 74,4 millions de dollars comprennent 66,5 millions de dollars provenant du Budget principal des dépenses et 7,9 millions de dollars provenant du Budget supplémentaire des dépenses, d'ajustements et de transferts.

Tableau 2 Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles (millions de dollars)

2003–04				
Vérification législative	Total du Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
Équivalents temps plein	–	560	580	558
Charges de fonctionnement	66,1	66,1	74,0	71,4
Subventions et contributions	0,4	0,4	0,4	0,4
Dépenses brutes totales	66,5	66,5	74,4	71,8
Revenus non disponibles	(0,8)	(0,8)	(0,8)	(0,9)
Coût des services fournis par d'autres ministères	8,6	8,6	8,6	8,8
Coût net du programme ¹	74,3	74,3	82,2	79,7

¹ Le coût net de fonctionnement qui est présenté dans nos états financiers préparés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) est de 79,4 millions de dollars, soit 0,3 million de dollars de moins que les dépenses réelles présentées ci-dessus. La différence provient de la prise en compte des immobilisations et des avantages sociaux des employés.

Tableau 3 Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles (millions de \$)

2003–04						
	Dépenses réelles 2001–2002	Dépenses réelles 2002–2003	Total du Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
Vérification législative	62,5	71,7	66,5	66,5	74,4	71,8

Tableau 4 Revenus disponibles et non disponibles (millions de \$)

2003–04					
Vérification législative	Revenus réels 2001–2002	Revenus réels 2002–2003	Revenus prévus	Autorisations totales	Revenus réels
Revenus non disponibles	0,9	1,3	0,8	–	0,9

Le Bureau impute des coûts directs pour les vérifications de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Les fonds ne sont pas utilisés par le Bureau mais remis au Trésor à titre de revenus non disponibles.

Tableau 5 Paiements de transfert (subventions et contributions) (millions de \$)

2003–04						
Vérification législative	Dépenses réelles 2001–2002	Dépenses réelles 2002–2003	Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Contribution	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4

Le Bureau octroie une aide financière à CCAF-FCVI Inc. sous forme de contributions annuelles. La mission de CCAF-FCVI Inc. est d'assurer un leadership en élaborant des pratiques exemplaires et en développant des connaissances et des capacités, afin de permettre une gouvernance efficace ainsi qu'une reddition de comptes réelle, une saine gestion et une vérification constructive. Son travail porte essentiellement sur le secteur public et c'est lui qui en bénéficie.

Tableau 6 Passif éventuel (millions de \$)

Liste des éléments de passif éventuel	Montant des éléments de passif éventuel		
	31 mars 2002	31 mars 2003	Courant au 31 mars 2004
Réclamations, procédures judiciaires en instance et menaces de procédures judiciaires	–	–	–
Procédures judiciaires	5,0	5,3	5,4
Total	5,0	5,3	5,4

En 2000-2001, l'Alliance de la Fonction publique du Canada a engagé une poursuite au titre de la parité salariale contre l'État, alléguant que sept employeurs distincts ont exercé une discrimination fondée sur le sexe entre 1982 et 1997. Le Bureau, bien que n'étant pas partie à la poursuite, est l'un des sept employeurs nommés dans la poursuite. L'Alliance demande au Conseil du Trésor ou à l'employeur responsable d'augmenter rétroactivement les échelles salariales des employés de certains employeurs distincts pour mettre fin à la discrimination. La poursuite ne fait état d'aucun montant. De l'avis de la direction, le montant estimatif du passif éventuel au titre des employés du Bureau du vérificateur général, employés par le Bureau entre 1982 et 1997, est d'environ 5,41 millions de dollars. De plus, de l'avis de la direction, il est impossible de déterminer pour le moment les résultats de cette poursuite et aucun passif n'a été constaté dans les états financiers.

Tableau 7 Passation de marchés de services professionnels

Le tableau 7 présente les marchés de services professionnels passés par le Bureau en 2003. Le pouvoir de la vérificatrice générale de passer des marchés de services professionnels est assujéti au paragraphe 15(2) de la *Loi sur le vérificateur général* et non au *Règlement sur les marchés de l'État*. Suivant la Politique sur la passation de marchés pour services professionnels du Bureau du vérificateur général, les marchés comportant des dépenses à titre d'honoraires professionnels estimés à 25 000 \$ ou plus doivent faire l'objet d'un appel d'offres, sauf si l'un des trois critères d'exemption s'applique : il s'agit d'un cas d'extrême urgence; en raison de la nature du travail un appel d'offres ne servira pas l'intérêt public; une seule personne est en mesure d'effectuer le travail.

Dans le cas des marchés où le seuil fixé par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) est dépassé, les règles de l'ALENA s'appliquent. La plus grande partie de nos marchés ont trait à la vérification, ce qui permet d'avoir accès à des services spécialisés appropriés à nos travaux de vérification. Cette expertise contribue grandement à la qualité de nos travaux. Des marchés sont aussi conclus pour les services administratifs.

En 2003, la majorité des marchés ont été attribués par le Bureau sans appel d'offres. Plus de 80 p. 100 des marchés avaient une valeur initiale de moins de 15 000 \$. Nous avons attribué un marché sans appel d'offres de 42 000 \$ pour un examen de la gouvernance stratégique du Bureau à la seule personne en mesure d'effectuer le travail.

	Marchés initiaux de moins de 25 000 \$ ¹			Marchés initiaux de 25 000 \$ ou plus ¹		
	(Milliers de \$)	Nombre	Pourcentage	(Milliers de \$)	Nombre	Pourcentage
Marchés avec appel d'offres	0	0	0	693,0	16	94,1
Marchés sans appel d'offres	3 443,6	425	100,0	42,0	1	5,9
Total	3 443,6	425	100,0	735,0	17	100,0

¹Honoraires seulement

Tableau 8 Rémunération et avantages sociaux

Voici un sommaire de la rémunération et de certains avantages sociaux payés aux employés du Bureau par niveau. Les employés du Bureau reçoivent des avantages comparables à ceux des autres employés du gouvernement fédéral. Ces avantages ne sont pas présentés dans ce tableau.

Poste	ETP ¹	Salaire (\$)	Prime au bilinguisme (\$)	Rémunération au rendement (\$)	Voiture de fonction ² (\$)	Cotisation à des clubs (\$)	Total (\$)
Vérificatrice générale	1	257 800 ³			3 792	551	262 143
Sous-vérificateur général	0,1	177 800–212 830		0 – 14 000			177 800 – 226 830
Vérificateurs généraux adjoints et commissaire à l'environnement et au développement durable	11	126 430–167 295		0 – 14 000		551 ⁴	126 430 – 181 846
Directeurs principaux supérieurs	4	100 740–145 950		0 – 11 250			100 740 – 157 200
Directeurs principaux	58	100 740–129 930		0 – 11 250			100 740 – 141 180
Directeurs	99	75 060–104 250		0 – 9 000			75 060 – 113 250
Vérificateurs	208,9	30 750 –76 000	800	0 – 3 000			30 750 – 79 800
Agents des services à la vérification	63	46 125–76 875	800				46 125 – 77 675
Spécialistes des services à la vérification	113	28 894–56 795	800				28 894 – 57 595
	558						

¹ Équivalents temps plein (ETP) utilisés en 2003–04.

² Avantages imposables pour l'utilisation personnelle d'une voiture de fonction pour l'année civile 2003.

³ Le salaire de la vérificatrice générale est établi par la loi en vertu du paragraphe 4(1) de la Loi sur le vérificateur général et est égal au salaire d'un juge puîné de la Cour suprême du Canada.

⁴ Le Bureau paie la cotisation à un club de la commissaire à l'environnement et au développement durable.

Tableau 9 Frais de voyage et d'accueil (\$)

	Voyages au pays	Voyages à l'étranger	Frais d'accueil
Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada	13 012	17 879	3 762
Johanne Gélinas, commissaire à l'environnement et au développement durable	4 419	46 673	16 911

Voyages. Les voyages au pays servent à appuyer directement les diverses activités du Bureau comme les vérifications des ministères et organismes fédéraux, de sociétés d'État et des administrations territoriales; les discours portant sur les travaux du Bureau; et notre participation aux travaux de diverses organisations comme le Conseil canadien des vérificateurs législatifs et CCAF-FCVI inc.

Le Bureau participe aux activités de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et siège à un certain nombre de ses commissions et groupes de travail. Les employés du Bureau effectuent aussi des voyages à l'étranger pour examiner les activités internationales de ministères et d'organismes comme l'Agence canadienne de développement international et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Les frais de voyage comprennent le coût du transport, du logement, des repas et d'autres frais de voyage (p. ex. les frais accessoires et les frais d'améliorations aéroportuaires).

Frais d'accueil. Des frais d'accueil sont engagés pour appuyer les réunions avec des parlementaires, des hauts fonctionnaires de ministères et organismes fédéraux, des conseillers externes, des employés du Bureau du vérificateur général et des représentants d'autres organisations afin de discuter des travaux du Bureau. En assurant la présidence et le secrétariat du Groupe de travail sur la vérification environnementale, le Bureau joue, par l'entremise de la commissaire à l'environnement et au développement durable, un rôle de chef de file en donnant son appui aux membres du Groupe de travail et en organisant des réunions et des conférences. En 2003–2004, des réunions ont eu lieu en Pologne et au Pérou.

Un tableau des frais engagés par Sheila Fraser et Johanne Gélinas se trouve sur notre site Web sous la rubrique « À propos du Bureau ».

États financiers



Office of the Auditor General of Canada
Bureau du vérificateur général du Canada

Responsabilité de la direction

La direction du Bureau du vérificateur général du Canada est responsable de la préparation des états financiers ci-joints et de l'information y afférente contenue dans le présent Rapport sur le rendement. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Lorsque plusieurs méthodes comptables existent, la direction a choisi les méthodes qui, selon elle, sont appropriées dans les circonstances. Dans les cas où des estimations ou décisions fondées sur le jugement s'imposaient, la direction a déterminé ces montants selon une méthode raisonnable. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport sur le rendement du Bureau est conforme à ces états financiers vérifiés.

Pour s'acquitter de sa responsabilité relativement à la présentation de l'information financière, la direction a établi des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés contre les pertes ou les usages non autorisés, que les opérations sont conformes aux autorisations directrices et que les systèmes produisent de l'information financière fiable. Ces systèmes de contrôle interne sont régulièrement vérifiés et évalués par les vérificateurs internes et la direction prend les mesures nécessaires pour répondre adéquatement à leurs recommandations. La direction reconnaît les limites inhérentes à tout système de contrôle interne, mais croit que le Bureau a mis sur pied des systèmes de contrôle efficaces et bien adaptés au moyen de la sélection judicieuse des employés, de la division adéquate des responsabilités, d'activités de formation et de perfectionnement et de l'application de politiques et de procédures officielles.

Le Conseil de direction du Bureau supervise la préparation par la direction des états financiers et approuve les états financiers et l'information y afférente sur recommandation du Comité de vérification du Bureau. Pour recommander au Conseil de direction d'approuver les états financiers, le Comité de vérification passe en revue avec la direction les contrôles internes du Bureau sur l'information financière présentée et les conventions et procédures comptables appliquées par le Bureau aux fins de la présentation de l'information financière. De plus, il rencontre séparément les vérificateurs internes et externes du Bureau pour analyser les résultats de leurs vérifications.

Le rapport des vérificateurs externes sur la fidélité de la présentation de ces états financiers et leur conformité aux principes comptables généralement reconnus du Canada est inclus dans le présent Rapport sur le rendement.

La vérificatrice générale du Canada

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
le 28 juin 2004

La contrôleur et agente
financière supérieure

Mary Clennett, CA

Rapport des vérificateurs

Au président de la Chambre des communes

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Bureau du vérificateur général du Canada au 31 mars 2004 et les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les opérations du Bureau dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements et à la *Loi sur le vérificateur général*.

*Welch & Company LLP.
Lévesque Marchand S.E.N.C.*

Welch & Company LLP et
Lévesque Marchand S.E.N.C.
Comptables agréés

Ottawa, Canada
le 28 juin 2004

Bureau du vérificateur général du Canada
État de la situation financière
au 31 mars

	2004	2003
Actif		
À court terme		
Somme à recevoir du Trésor	7 076 078 \$	4 549 117 \$
Débiteurs	913 869	1 235 867
	7 989 947	5 784 984
Immobilisations (note 4)	7 130 607	5 781 745
	15 120 554 \$	11 566 729 \$
Passif et déficit		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer		
Somme due aux employés	3 143 515 \$	2 575 357 \$
Somme due à d'autres parties	4 263 283	2 228 197
Vacances à payer	2 686 779	2 635 639
Tranche à court terme des indemnités de cessation d'emploi	2 728 112	2 536 832
	12 821 689	9 976 025
Indemnités de cessation d'emploi (note 5)	9 770 860	9 307 475
Déficit (note 6)	(7 471 995)	(7 716 771)
	15 120 554 \$	11 566 729 \$

Éventualités (note 9)

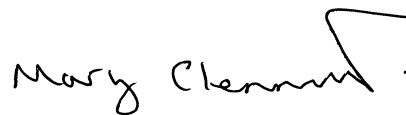
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par
La vérificatrice générale du Canada



Sheila Fraser, FCA

La contrôleur et
agente financière supérieure



Mary Clennett, CA

Bureau du vérificateur général du Canada
État des résultats
de l'exercice terminé le 31 mars

	2004	2003
Charges (note 7)		
Vérifications de gestion et études	39 617 157 \$	38 397 872 \$
Vérifications comptables des sociétés d'État, d'administrations territoriales et d'autres organisations	22 350 211	20 618 025
Vérification comptable des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	4 393 421	5 692 527
Examens spéciaux des sociétés d'État	4 311 941	3 845 356
Surveillance des activités de développement durable et pétitions en matière d'environnement	2 600 368	2 677 215
Évaluation des rapports sur le rendement des Agences	1 053 166	897 874
Coût total des vérifications	74 326 264	72 128 869
Pratiques professionnelles (note 8)	6 028 158	7 426 172
Coût total de fonctionnement	80 354 422	79 555 041
Coûts recouvrés		
Vérifications d'organisations internationales	824 664	787 658
Autres	105 882	484 402
Total des coûts recouvrés	930 546	1 272 060
Coût net de fonctionnement	79 423 876 \$	78 282 981 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Bureau du vérificateur général du Canada
État du déficit
de l'exercice terminé le 31 mars

	2004	2003
Déficit au début de l'exercice (note 6)	(7 716 771)\$	(8 792 556)\$
Coût total de fonctionnement	(80 354 422)	(79 555 041)
Crédits parlementaires utilisés (note 3)	71 762 501	71 735 350
Services fournis sans frais par d'autres ministères (note 7)	8 836 697	8 895 476
Déficit à la fin de l'exercice	(7 471 995)\$	(7 716 771)\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Bureau du vérificateur général du Canada
État des flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 mars

	2004	2003
Activités de fonctionnement		
Sorties de fonds	(66 724 993)\$	(71 826 063)\$
Rentrées de fonds	830 554	1 272 060
Encaisse liée aux activités de fonctionnement	(65 894 439)	(70 554 003)
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(3 344 113)	(3 160 988)
Produits de l'aliénation d'immobilisations	3 012	50 990
Encaisse liée aux activités d'investissement	(3 341 101)	(3 109 998)
Activités de financement		
Crédits parlementaires utilisés (note 3)	71 762 501	71 735 350
Encaisse liée aux activités de financement	71 762 501	71 735 350
Augmentation (diminution) de la somme à recevoir du Trésor au cours de l'exercice	2 526 961	(1 928 651)
Somme à recevoir du Trésor au début de l'exercice	4 549 117 \$	6 477 768 \$
Somme à recevoir du Trésor à la fin de l'exercice	7 076 078 \$	4 549 117 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Bureau du vérificateur général du Canada
Notes afférentes aux états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2004

1. Autorisation et objectif

La *Loi sur le vérificateur général*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un éventail d'autres lois et décrets énoncent les fonctions de la vérificatrice générale et de la commissaire à l'environnement et au développement durable. Ces fonctions ont trait à la vérification législative et à la surveillance des ministères et des organismes fédéraux, des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres organisations qui comprennent deux organisations internationales.

Le secteur d'activités du Bureau du vérificateur général du Canada est la vérification législative et comprend les vérifications de gestion (autrefois désignées comme vérifications de l'optimisation des ressources) et les études de ministères et d'organismes, la vérification comptable des états financiers sommaires du gouvernement du Canada, les vérifications comptables des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres organisations, les examens spéciaux des sociétés d'État, la surveillance des activités de développement durable et pétitions en matière d'environnement, et l'évaluation des rapports sur le rendement des Agences.

Le Bureau est financé au moyen de crédits annuels reçus du Parlement du Canada et n'est pas imposable aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Bureau est un ministère du gouvernement du Canada aux fins de la *Loi* et figure à l'annexe 1.1.

2. Conventions comptables importantes

a) Présentation

Les états financiers du Bureau ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Crédits parlementaires

Le Bureau est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires annuels. Les crédits parlementaires sont présentés directement dans l'état du déficit de l'exercice au cours duquel ils sont approuvés par le Parlement et utilisés par le Bureau.

c) Coûts recouvrés

Les coûts des vérifications sont payés à l'aide des crédits votés par le Parlement et octroyés au Bureau. Les revenus des vérifications d'organisations internationales représentent généralement les coûts directs et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants recouvrés sont déposés au Trésor et ne sont pas disponibles pour être utilisés par le Bureau.

d) Somme à recevoir du Trésor

Les opérations financières du Bureau sont traitées par l'entremise du Trésor du gouvernement du Canada. Le solde de la somme à recevoir du Trésor représente le montant d'encaisse que le Bureau a droit de tirer du Trésor, sans autre crédit, afin de s'acquitter de ses obligations.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement cumulé. Le Bureau capitalise les coûts associés aux logiciels utilisés à l'interne, y compris les licences d'exploitation des logiciels, les frais d'installation, les coûts des contrats de services professionnels et les coûts salariaux des employés directement associés à ces projets. Les coûts de maintenance des logiciels, de gestion et d'administration des projets, de conversion des données et de formation et de perfectionnement sont passés en charges au cours de l'exercice où ils sont engagés.

L'amortissement des immobilisations est calculé à partir du moment où les immobilisations sont utilisées, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, de la façon suivante :

Immobilisations	Vie utile
Infrastructure et matériel informatiques	3 ans
Matériel de bureau	4 ans
Mobilier et agencements	7 ans
Logiciels	3 ans
Véhicule automobile	5 ans
Améliorations locatives	10 ans

f) Indemnités de cessation d'emploi et vacances à payer

Les indemnités de cessation d'emploi et les vacances à payer sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont gagnées par les employés selon leurs conditions d'emploi et le salaire de l'employé à la fin de l'exercice. Les indemnités de cessation d'emploi et les vacances à payer représentent des obligations du Bureau qui sont financées par des crédits parlementaires au moment de la cessation d'emploi.

g) Services fournis sans frais par d'autres ministères

Les services fournis sans frais par d'autres ministères sont comptabilisés comme charges de fonctionnement par le Bureau à leur coût estimatif. Un montant correspondant est présenté directement dans l'état du déficit.

h) Imputation des charges

Le Bureau impute tous les coûts directs des salaires, des services professionnels, des voyages et les autres coûts associés directement à l'exécution des vérifications et des projets de pratiques professionnelles. Toutes les autres charges, y compris les services fournis sans frais, sont considérées comme des coûts indirects et sont imputés aux vérifications et aux projets de pratiques professionnelles en fonction des heures directes correspondantes.

i) Cotisations au Régime de retraite de la fonction publique

Les employés admissibles du Bureau participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et le Bureau contribuent tous deux

au Régime. Les cotisations versées par le Bureau pour les services rendus au cours de l'exercice sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les paiements sont effectués. En vertu de la loi actuelle, le Bureau n'est pas tenu de combler les insuffisances actuarielles du Régime.

j) Recours à des estimations

Ces états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, qui obligent la direction à faire des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de l'exercice. Les immobilisations et les indemnités de cessation d'emploi des employés sont les postes les plus importants pour lesquels des estimations sont faites. Les montants réels pourraient être différents des estimations de façon significative. Ces estimations sont revues annuellement et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

Le Bureau est financé par crédits parlementaires annuels. Les éléments constatés dans l'état des résultats et l'état du déficit au cours d'un exercice peuvent être financés par des crédits parlementaires d'exercices antérieurs et postérieurs. Par conséquent, le coût net de fonctionnement de l'exercice fondé sur les principes comptables généralement reconnus du Canada est différent du total des crédits parlementaires utilisés au cours de l'exercice. En voici un rapprochement :

a) Rapprochement du coût net de fonctionnement et des crédits parlementaires utilisés :

	2004	2003
Coût net de fonctionnement	79 423 876 \$	78 282 981 \$
Moins : charges n'ayant aucune incidence sur les crédits		
Amortissement des immobilisations	(1 989 647)	(1 607 136)
Services fournis sans frais par d'autres ministères	(8 836 697)	(8 895 476)
Autres	(17 245)	
Plus : Coûts recouvrés	930 546	1 272 060
	69 510 833	69 052 429
Variations des postes à l'état de la situation financière sans effet sur l'utilisation des crédits de l'exercice	(1 092 445)	(478 067)
Crédits parlementaires imputés aux opérations	68 418 388	68 574 362
Acquisitions d'immobilisations financées par crédits	3 344 113	3 160 988
Total des crédits parlementaires utilisés	71 762 501 \$	71 735 350 \$

b) Rapprochement des crédits parlementaires approuvés et des crédits parlementaires utilisés :

	2004	2003
Crédits parlementaires approuvés :		
Dépenses de fonctionnement	66 611 200 \$	65 008 663 \$
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 781 325	8 748 270
Produits de l'aliénation d'immobilisations	3 012	50 990
	74 395 537	73 807 923
Moins : crédits périmés — Dépenses de fonctionnement ¹	(2 633 036)	(2 072 573)
Total des crédits parlementaires utilisés	71 762 501 \$	71 735 350 \$

¹Sous réserve de l'approbation du Parlement, les organisations peuvent reporter au prochain exercice jusqu'à 5 p. 100 de leur budget de fonctionnement (montant fondé sur les dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses). En 2003-2004, le Bureau a reporté 2,9 millions de dollars (3,0 millions en 2002-2003).

4. Immobilisations

	2004			2003	
	Solde d'ouverture	Acquisitions nettes de l'exercice	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Infrastructure et matériel informatique	1 938 869 \$	(12 831)\$	1 685 055 \$	240 983 \$	349 929 \$
Matériel de bureau	971 926	140 579	586 203	526 302	566 964
Mobilier et agencements	2 247 661	2 036 517	552 985	3 731 193	2 127 198
Logiciels	2 926 141	110 720	2 696 863	339 998	1 178 903
Véhicule automobile	24 305		11 342	12 963	17 824
Améliorations locatives	1 600 639	915 901	237 372	2 279 168	1 540 927
	9 709 541 \$	3 190 886 \$	5 769 820 \$	7 130 607 \$	5 781 745 \$

La charge d'amortissement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004 est de 1 989 647 \$ (1 607 136 \$ en 2003).

5. Indemnités de cessation d'emploi

	2004	2003
Indemnités de cessation d'emploi au début de l'exercice	11 844 307 \$	11 140 162 \$
Charges pour l'exercice	1 392 850	981 019
Indemnités payées durant l'exercice	(738 185)	(276 874)
Indemnités de cessation d'emploi à la fin de l'exercice	12 498 972 \$	11 844 307 \$

Les indemnités de cessation d'emploi sont financées par des crédits parlementaires au moment de la cessation d'emploi.

6. Déficit

Le déficit représente les obligations du Bureau, après déduction des immobilisations, qui n'ont pas encore été financées par des crédits. Ce montant se compose principalement des passifs liés aux indemnités de cessation d'emploi et des vacances à payer.

Le solde d'ouverture du déficit, au 1^{er} avril 2002, a été augmenté de 966 956 \$, accompagné d'une réduction équivalente du poste Somme à recevoir du Trésor, afin de reclassifier une partie des passifs d'indemnités de cessation d'emploi et des vacances à payer, qui n'a pas encore été financée par des crédits parlementaires. Cette reclassification n'a pas touché l'utilisation des crédits parlementaires du Bureau.

7. Sommaire des charges par grande catégorie

Le sommaire des charges par grande catégorie pour les exercices terminés au 31 mars est le suivant :

	2004	2003
Salaires et avantages sociaux	57 938 872 \$	56 725 505 \$
Services professionnels	8 148 924	8 306 607
Locaux	5 305 289	5 816 564
Voyages, réinstallations et communications	4 226 220	4 429 505
Informatique, maintenance et réparations du matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et agencements	3 293 058	2 752 033
Services d'impression et de publication	585 165	774 745
Services publics, matériaux et fournitures et autres paiements	477 970	372 046
Contribution à la CCAF-FCVI inc.	378 924	378 036
Coût total de fonctionnement	80 354 422 \$	79 555 041 \$

En 2004, le coût total de fonctionnement comprenait les services fournis sans frais par d'autres ministères, totalisant 8 836 697 \$ (8 895 476 \$ en 2003). Ce montant comprend 5 305 289 \$ (5 816 564 \$ en 2003) pour les locaux, 3 136 368 \$ (3 078 912 \$ en 2003) pour les cotisations de l'employeur au Régime de soins de santé de la fonction publique et au Régime de soins dentaires de la fonction publique, et 395 040 \$ pour les avantages sociaux.

8. Pratiques professionnelles

Le Bureau travaille avec d'autres bureaux de vérification législative et des associations professionnelles comme l'Institut Canadien des Comptables Agréés, pour faire avancer les méthodes de vérification législative, les normes comptables et les meilleures pratiques. Les activités internationales comprennent la participation aux travaux d'organisations et à des événements qui influent sur le travail du Bureau comme vérificateur législatif. L'examen externe comprend le coût de la participation à l'examen externe d'autres bureaux nationaux de vérification législative et celui lié au fait d'être l'objet d'un examen externe.

	2004	2003
Activités internationales	2 668 134 \$	2 352 551 \$
Méthodes et gestion des connaissances	1 875 909	3 609 059
Conseil canadien des vérificateurs législatifs	528 123	418 074
Examen externe	406 513	519 296
Contribution à la CCAF-FCVI inc.	378 924	378 036
Participation à des activités de normalisation	170 555	149 156
Pratiques professionnelles	6 028 158 \$	7 426 172 \$

9. Éventualités

En 2000-2001, l'Alliance de la Fonction publique du Canada a engagé une poursuite au titre de la parité salariale contre l'État, alléguant que sept employeurs distincts ont exercé une discrimination fondée sur le sexe entre 1982 et 1997. Le Bureau, bien que n'étant pas partie à la poursuite, est l'un des sept employeurs nommés dans la poursuite. L'Alliance demande au Conseil du Trésor ou à l'employeur responsable d'augmenter rétroactivement les échelles salariales des employés de certains employeurs distincts pour mettre fin à la discrimination. La poursuite ne fait état d'aucun montant. De l'avis de la direction, le montant estimatif du passif éventuel au titre des employés du Bureau du vérificateur général, employés par le Bureau entre 1982 et 1997, est d'environ 5,41 millions de dollars. De plus, de l'avis de la direction, il est impossible de déterminer pour le moment les résultats de cette poursuite et aucun passif n'a été constaté dans les états financiers.

10. Opérations entre apparentés

Le Bureau est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Bureau effectue des opérations avec ces organisations dans le cours normal de ses activités et selon les conditions commerciales courantes. À titre de vérificateur du Parlement, le Bureau assure son indépendance et son objectivité lorsqu'il effectue de telles opérations.

En 2004, le Bureau a engagé des charges de 21 821 371 \$ (22 275 386 \$ en 2003) et recouvré des coûts de 3 491 933 \$ (1 521 435 \$ en 2003) à la suite d'opérations réalisées dans le cours normal de ses activités avec d'autres ministères, organismes et sociétés d'État au cours de l'exercice. Ces

charges comprennent des services fournis sans frais de 8 836 697 \$ (8 895 476 \$ en 2003), comme le décrit la note 7.

Au 31 mars, les débiteurs et créditeurs avec d'autres ministères et sociétés d'État s'établissent comme suit :

	2004	2003
Débiteurs	645 583 \$	1 111 492 \$
Créditeurs	868 844	863 225

11. Avantages de retraite

Les cotisations au Régime de retraite de la fonction publique représentent le total des obligations de retraite du Bureau et sont constatées au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés. La contribution du Bureau au Régime pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 était de 5 540 303 \$ (5 922 577 \$ en 2003).

Section V — Information supplémentaire

Les nouveautés dans le *Rapport sur le rendement de 2003-2004*

La structure de notre *Rapport sur le rendement de 2003-2004* a été légèrement modifiée :

- Nous avons continué de perfectionner et d'améliorer notre chaîne de résultats à la page 18.
- La section I présente maintenant les points saillants de notre rendement à la suite du message de la vérificatrice générale et de la déclaration de la direction.
- La section III présente notre rendement en fonction des trois objectifs de notre plan stratégique au lieu de les présenter en fonction des cinq défis stratégiques.
- La section IV comprend maintenant les résultats du projet de perfectionnement des pratiques de vérification.

Rapports exigés par la loi

Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes	Publié périodiquement et diffusé selon divers formats, ainsi que dans notre site Web.
Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes	Publié tous les ans et diffusé selon divers formats, ainsi que dans notre site Web.
Opinion et observations de la vérificatrice générale sur les états financiers du gouvernement du Canada	Publiée tous les ans dans les Comptes publics du Canada, Volume I, et diffusée sur Internet.
Opinion sur les états financiers condensés du gouvernement du Canada	Publiée tous les ans dans le Rapport financier annuel du gouvernement du Canada.
Opinions de la vérificatrice générale sur plus de 100 états financiers de sociétés d'État fédérales, d'autres organisations, d'administrations et d'organisations territoriales et d'organisations internationales	Publiées dans les divers rapports exigés par la loi et contenant les états financiers de ces organisations.
Examens spéciaux des sociétés d'État	Soumis tous les cinq ans aux conseils d'administration.
Rapport annuel sur d'autres questions à l'Assemblée législative du Yukon, à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest et à l'Assemblée législative du Nunavut	Soumis tous les ans aux assemblées législatives; pour le consulter, s'adresser au greffier des assemblées respectives.
Évaluation des rapports sur le rendement des agences	Présentée annuellement aux conseils de direction.

Renvois à des sites Web

Beaucoup de sujets, intéressants mais non essentiels à notre rapport sur le rendement, sont affichés dans les sites Web.

Bureau du vérificateur général du Canada	
Bureau du vérificateur général	www.oag-bvg.gc.ca
Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/00agbio_f.html
Commissaire à l'environnement et au développement durable	www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd_cedd.nsf/html/menu1_f.html#commissaire
<i>Loi sur le vérificateur général</i>	laws.justice.gc.ca/fr/A-17/index.html
<i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	laws.justice.gc.ca/fr/F-11/index.html
Rapports au Parlement	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/99repm_f.html
Observations de la vérificatrice générale sur les états financiers du gouvernement du Canada	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/99pac_f.html
Publications	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/99menu5f.html
Rapports de revue des pratiques et de vérification interne	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/02int_f.html
Rapport d'examen des vérificateurs externes	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/00qms_f.html
Stratégie de développement durable, 2004-2006	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/sdsoag_f.html
Évaluation de la capacité de contrôleur et plan d'action	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/04mcca_f.html
Gouvernement du Canada	
Parlement	www.parl.gc.ca
Comité permanent des comptes publics	www.parl.gc.ca
Comité permanent de l'environnement et du développement durable	www.parl.gc.ca
Comité permanent des finances nationales	www.parl.gc.ca
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	www.tbs-sct.gc.ca
Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes — Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada	www.tbs-sct.gc.ca/res_can/rc_f.html
Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats de l'Initiative de modernisation de la fonction de contrôleur	www.tbs-sct.gc.ca/cmo_mfc/resources2/RMAF/RMAF02_f.asp
Cadre de responsabilisation de gestion du SCT	www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/index_f.asp
Stratégie d'information financière	www.tbs-sct.gc.ca/fin/sigs/FIS-SIF/FIS-SIF_f.asp

Organismes professionnels	
Conseil canadien des vérificateurs législatifs	www.ccvl.ca
CCAF-FCVI inc.	www.ccaf-fcvi.com/french
Société canadienne d'évaluation	www.evaluationcanada.ca
Institut Canadien des Comptables Agrées	www.cica.ca/index.cfm/ci_id/17150id/2.htm
INTOSAI — Groupe de travail sur la vérification environnementale	www.environmental-auditing.org
Institut de la gestion financière du Canada	www.fmi.ca
International Federation of Accountants	www.ifac.org
Institute of Internal Auditors	www.theiia.org
Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI)	www.intosai.org
Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies	www.unsystem.org/auditors/fr/external-fr.htm

Notes sur nos méthodes

1. En 2001-2002, nous avons mené un sondage auprès des parlementaires, y compris des membres du Comité permanent des comptes publics et du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Nos questions portaient sur leur compréhension du Bureau, notre crédibilité et notre rendement, ainsi que sur les sujets qu'ils aimeraient que la vérificatrice générale aborde au cours des prochaines années.

Pour notre sondage, nous avons élaboré une méthode complète qui tient compte des multiples aspects de notre relation avec le Parlement. Toutes les entrevues ont été menées par un expert-conseil pour garantir l'objectivité des résultats. Dans un premier temps, nous avons pris rendez-vous pour réaliser un entretien avec tous les membres du Comité permanent des comptes publics et du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, étant donné qu'ils sont les plus susceptibles d'utiliser nos rapports. L'expert-conseil s'est entretenu avec 16 des 17 membres du Comité permanent des comptes publics et 12 des 16 membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Les députés et les sénateurs ont fait l'objet d'un échantillonnage aléatoire et ceux qui ont été retenus ont été invités à participer à une entrevue. L'échantillon était formé de 60 parlementaires, et la marge d'erreur est de $\pm 9,8$ p. 100, 18 fois sur 20. Pour chacune des questions, l'intervalle de confiance est probablement plus faible. Pour atteindre ce niveau, 104 députés et sénateurs ont été contactés et nous avons obtenu un taux de réponse de 58 p. 100. La plupart des députés et des sénateurs qui ont refusé de participer au sondage ont affirmé qu'ils étaient trop occupés en raison de la session parlementaire écourtée et de conflits d'horaire.

2. Quand nous comptons le nombre d'audiences et de séances d'information auxquelles nous participons, nous tenons compte de nos comparutions devant le Comité permanent des comptes publics ainsi que devant les autres comités parlementaires de la Chambre des communes et du Sénat. L'autre indicateur (vérifications de la gestion étudiées par les comités parlementaires) est le ratio des vérifications de 2003-2004 qui ont donné lieu à une audience, par rapport au nombre total de rapports de vérification publiés au cours du même exercice. Nous indiquons le ratio des rapports de vérification étudiés par les comités parlementaires par rapport à ceux qui ont été publiés au cours de l'exercice. Cette étude peut se produire au cours d'un exercice suivant, mais elle contribuerait au rendement du Bureau pour l'exercice où le rapport a été publié. Toute révision des chiffres historiques serait indiquée. Enfin, l'écart entre le pourcentage de vérifications étudiées par les comités parlementaires doit être interprété avec prudence. Nous avons publié moins de rapports de vérification en 2001-2002, ce qui a permis aux comités de consacrer plus de temps à l'étude de chacun des rapports. Le nombre plus élevé de vérifications par rapport au nombre d'audiences explique les variations de rendement.
3. Nous analysons le contenu des rapports du Comité permanent des comptes publics au sujet des rapports de la vérificatrice générale afin d'évaluer la mesure dans laquelle le Comité appuie nos recommandations. Nous estimons que le Comité appuie nos recommandations lorsqu'il présente des recommandations qui sont analogues aux nôtres et qu'il donne son appui à toutes nos recommandations dans ses rapports. Étant donné que les rapports du Comité sur les vérifications qui sont publiés à la fin de l'année en cours sont habituellement déposés au cours de l'exercice suivant, les données qui servent à mesurer notre rendement pour 2003-2004 sont incomplètes et ne reflètent pas notre rendement avec exactitude. Le Comité n'a pas eu le temps d'examiner nos vérifications de mars 2004 en raison de l'intérêt suscité par la vérification sur le Programme de commandites et les élections fédérales.
4. Les équipes de vérification sont chargées du suivi des recommandations en suspens. Pour effectuer ce suivi, elles se fondent sur leur connaissance des activités de l'organisation, l'examen de sa documentation et, dans certains cas, sur des entretiens avec ses représentants. Nous n'avons pas vérifié la fiabilité de cette information. Les recommandations découlant des vérifications à l'échelle gouvernementale et des vérifications réalisées par la commissaire à l'environnement et au développement durable sont exclues.

En 2002, nous avons modifié cet indicateur de rendement pour mettre davantage l'accent sur la mesure dans laquelle les ministères mettent entièrement en œuvre nos recommandations en une période de temps raisonnable. Au cours de l'année à venir, nous établirons une référence qui nous permettra de fixer une cible. Ce nouvel indicateur porte sur une période de quatre ans. Nos données historiques montrent que les ministères et organismes ont souvent besoin de cette période pour mettre en œuvre nos recommandations. Pour appliquer la même méthode et pour avoir des séries de données sur trois ans, en 2002, nous avons fait rapport sur nos recommandations de 1998. Avant 2002, nous mesurons le nombre de recommandations mises en œuvre sur une période de cinq ans.

5. Les questions posées dans les sondages sur les vérifications comptables annuelles et les vérifications de gestion sont quelque peu différentes, mais il est tout de même possible d'établir des comparaisons générales entre les deux types de vérifications.

S'agissant des vérifications comptables annuelles, 121 questionnaires ont été envoyés en tout : 71 à des directeurs financiers et 50 à des présidents de comité de vérification. Quarante-vingt-deux questionnaires nous ont été renvoyés, ce qui représente un taux de réponse global de 68 p. 100. Nous avons reçu 54 questionnaires des directeurs financiers et 28 des présidents de comité de vérification. Le taux de réponse de ces deux groupes est donc de 76 p. 100 et de 56 p. 100, respectivement. La marge d'erreur pour les résultats du sondage sur la vérification comptable est de plus ou moins 5,8 p. 100, 19 fois sur 20.

S'agissant des vérifications de gestion, 79 questionnaires ont été envoyés en tout à des sous-ministres ou à leurs homologues. Soixante-deux questionnaires ont été renvoyés, ce qui représente un taux de réponse de 78 p. 100. La marge d'erreur pour les résultats du sondage sur la vérification de gestion est de plus ou moins 6,1 p. 100, 19 fois sur 20.

6. Le sondage mené auprès des employés du Bureau du vérificateur général a été réalisé en utilisant l'intranet. Au total, 652 invitations ont été envoyées. Et 450 employés ont répondu au sondage. Le taux de réponse global est donc de 69 p. 100. Ce sondage présente une marge d'erreur de plus ou moins 2,6 p. 100, 19 fois sur 20.
7. Ces données n'englobent pas les employés qui ne sont pas visés par les exigences linguistiques pour diverses raisons, comme l'approche de la retraite. Quinze directeurs principaux et vérificateurs généraux adjoints sur 72 ont été exemptés.

